

'Fifi' a presque rayé le Honduras de la carte

(D'après AFP, Reuter, UPI et PA) — L'ouragan 'Fifi' a détruit les trois quarts de l'économie du Honduras et le quart de sa population de 2,5 millions a été durement éprouvé. C'est ce qu'affirme le gouvernement qui estime, en même temps que les experts, qu'il faudra au moins dix ans pour effacer les conséquences du passage de l'ouragan qui a détruit 80% des installations industrielles, la quasi-totalité des infrastructures et la plus grande partie des richesses agricoles. Tout cela en trois jours.

'Fifi' aurait de plus fait au moins 10.000 morts et peut-être beaucoup

plus au Honduras où le gouvernement a déclaré, hier soir, avoir dénombré environ 350.000 réfugiés, au moins 100.000 personnes se retrouvant sans abri. Quelques 50.000 sinistrés seraient toujours isolés. Par ailleurs au Mexique, 100.000 personnes seraient également sans abri, si l'on doit en croire des informations non confirmées. Une trentaine de morts sont à déplorer dans ce pays.

Au Honduras, 80.000 personnes risquent présentement de mourir de faim ou d'épidémie en raison de l'insuffisance des moyens de trans-

port dans les régions les plus touchées. Les dégâts sont estimés à \$2 milliards et les bananeraies, principale ressource du pays, sont détruites à 90%.

Les secours

Du monde entier, des secours d'urgence parviennent au Honduras. Ceux-ci sont rendus d'autant plus nécessaires que le gouvernement ne dispose que de sept hélicoptères et douze avions pour un territoire sinistré de 32.000 milles carrés. Des avions de l'armée de l'air américain, venus des bases de Panama, ont

établi un pont aérien, permettant l'acheminement de vivres et de médicaments. La Croix-Rouge a lancé à Genève un appel à la solidarité internationale. Des brigades médicales s'efforcent avec les faibles moyens à leur disposition de prendre des mesures pour enrayer les risques d'épidémie. On signale notamment des cas de typhoïde. D'autres secours d'urgence sont en route: ils proviennent aussi bien des Etats-Unis que de Cuba, de la Grande-Bretagne, de l'Espagne, d'Italie, de l'Union soviétique, de la France.

La Croix-Rouge française a lancé

un appel au public, afin de pouvoir expédier des médicaments, des vaccins et des aliments pour les enfants.

Autres pays éprouvés

Au Guatemala, on compte sept morts, 8.000 sinistrés et 10 millions de dollars de dégâts. En 4 jours, le Guatemala a également dû faire face aux conséquences d'une violente tempête tropicale sur la Côte pacifique qui a provoqué à son tour des inondations et de nombreux éboulements de terrain dans l'Ouest du pays.

Au Mexique, en plus des 30 morts, on a enregistré 40 disparitions et \$4

millions de dégâts. Le Nicaragua, le Costa Rica, et le Salvador ont également été touchés par Fifi.

D'autre part, le cyclone Orlene qui s'est formé, samedi dernier, dans le Pacifique, se trouvait, hier, à 130 milles de Mazatlan, dans l'Etat mexicain de Sinaloa où vient tout juste de déferler Fifi. Toutes les mesures sont prises pour parer à son assaut majeur qui était prévu pour la nuit dernière, le cyclone avançant à

(Suite à la page 6, 1re col.)

météo

Ensoleillé dans la région de Québec aujourd'hui. Averses, demain. Baie-Couéau, Sept-Îles, Rimouski et Gaspé: temps clair et nuageux aujourd'hui; averses, demain. Les détails, page 2.

LE SOLEIL

80 PAGES

78e ANNEE — No: 224

QUEBEC, MARDI 24 SEPTEMBRE 1974

PRIX VINGT CENTS



Dénigrée devant la commission Cliche, la FTQ s'en remet à ses membres



par Gilles BOIVIN

Sévèrement prise à partie lors de sa première journée de témoignage devant la commission Cliche, vendredi dernier, la FTQ a répliqué vigoureusement, hier matin, en avisant les commissaires qu'elle se réservait le droit de déposer plus tard une contre-preuve puisqu'elle "est maintenant au banc des accusés".

C'est sur un ton amer que la FTQ s'est adressée aux commissaires Cliche, Mulroney et Chevrette à l'ouverture de l'audience, hier, en leur indiquant que la séance de vendredi avait clairement démontré que, dans l'opinion publique et à la commission, cette centrale était l'objet d'attaques de tous côtés et que les commissaires avaient peut-être déjà fait leur opinion sur l'issue de toute cette enquête.

"Nous sommes au banc des accusés, a souligné M. Louis Laberge, président de la FTQ. Pour cette raison, nous requérons le droit à une défense pleine et entière contre les attaques injustifiées de nos adversaires.

"Dans cet esprit, nous hésitons fortement à vous déposer par bribes les éléments de cette contre-preuve", a poursuivi le leader syndical en réponse au commissaire

Cournoyer violemment pris à partie

page 3

Brian Mulroney qui lui demandait de déposer sous le sceau de la confidentialité une liste des entrepreneurs qui auraient tenté de corrompre des délégués de chantiers.

Mandat délicat

Il aura fallu tout le doigté et les déclarations de bonne foi des commissaires pour empêcher que le témoignage de la centrale ne prenne fin abruptement sur cette sortie des porte-parole de la FTQ.

Profitant de l'occasion pour répéter que les commissaires "ne sont à la solde de personne", le président de la commission, le juge Robert Cliche, a tenu à préciser que leur commission "n'est pas un procès" et que ce ne sont pas des accusations qui suivront les audiences, mais des recommandations.

Non satisfait, le président de la FTQ a relevé les déclarations d'un haut-gradé de la SQ qui aurait déclaré que la Sûreté attendait d'avoir les transcripts des débats de la commission pour entreprendre des poursuites contre des travailleurs de la construction.

Pour sa part, le procureur de la FTQ-construction, Me Descaries, s'est montré sceptique devant certaines remarques des commissaires, lors des audiences de la semaine dernière, remarques qui se référeraient souvent à la "crainte" de certains travailleurs de la construction et entrepreneurs à l'égard de la FTQ-construction.

Ces remarques nous font croire que vous avez déjà tiré certaines conclusions, a précisé Me Descaries.

Tournée provinciale

Par suite des interventions des commissaires, les porte-parole de la FTQ ont accepté de nuancer leur première impression de la commission en précisant qu'il ne s'agissait pas d'une critique, "mais d'une constatation".

"Il est devenu évident que la FTQ est à la barre des accusés, a précisé M. Laberge, et nous nous devons maintenant d'aller expliquer à nos membres ce qui se passe ici et leur

(Suite à la page 6, 2e col.)

à lire

Ainsi se perd un pays

Sous le couvert de la Commission de la capitale nationale, le mariage de Hull avec Ottawa est en passe d'être consommé. Après avoir décrit, hier, les phases de l'assimilation de Hull et esquissé le portrait économique qui s'en dégage, Jean-Paul Gagné explicite, aujourd'hui, en page 5, le cadre idéologique, "Unité dans la diversité", de cette union.

Energie

Le président Gerald Ford et le secrétaire d'Etat Henry Kissinger ont tous deux mis les nations productrices de pétrole en garde contre les conséquences catastrophiques que leurs politiques unilatérales en matière de prix de pétrole pourraient avoir sur le système économique mondial.

— page 41



La place à d'autres — Le sénateur Edward Kennedy a laissé ses nombreux partisans et admirateurs sur leur soif, hier, en annonçant que ses responsabilités familiales lui interdisaient de se porter candidat aux élections présidentielles de 1976.

— page 36

Année sombre

Un institut de recherches économiques prédit aux Canadiens une sombre année 1975, marquée par de fortes augmentations des prix et de nombreux conflits de travail.

— page 3

Magasins Coop

L'Institut de promotion des intérêts du consommateur devra accepter les conditions des magasins Coop ou se trouver des ressources de revenus ailleurs.

— page 9

sommaire

A Québec aujourd'hui	43
Annonces classées	45 à 54
Arts et lettres	42-43
Bandes dessinées	54
Bridge	52
Décès	55
Economie-finances	12-13-14
Famille	20
Horoscope	53
Mot-mystère	45
Mots croisés	49
Page documentaire	5
Patron	50
Sport	25 à 30
Télévision	43 et 55

Le bonheur, c'est...

Frank Mahovich qui a quasiment fait mourir Réjean Houle de peur, avec ses démonstrations de joie passionnées. Il y avait de quoi, le grand 'M' venait de

compter un but aux dépens du valeureux Tretiak. Mais les Soviétiques aussi en ont compté...pour finir par égaliser le compte 5-5.

(voir textes et autres photos, pages 25, 26 et 28)

Une chance de plus avec la "Loterie du Millionnaire"

par Jacques DUMAIS

Le ministre québécois des Finances, M. Raymond Garneau, a annoncé, hier, que le gouvernement du Québec prendra éventuellement la relève de la Loterie olympique en créant la "Loterie du Millionnaire".

Il s'agit essentiellement pour le Québec de maintenir de façon permanente sur son territoire une loterie qui comporterait des prix aussi substantiels que ceux qui sont offerts actuellement par celle qui doit financer les Jeux olympiques d'ici à deux ans.

Au cours d'une communication livrée au congrès de l'Association internationale des loteries d'Etat, le ministre n'a été que fort peu explicite sur la nature de cette cinquième loterie provinciale en gestation.

"Les détails, dit-il, n'ont pas encore été arrêtés, mais ils seront annoncés en temps opportun." C'est que, d'une part, l'actuelle loterie olympique vivra jusqu'en 1976 et que, d'autre part, il semble plausible que le projet québécois évoluera avec le temps.

Selon certains renseignements obtenus, la "Loterie du Millionnaire" pourrait en quelque sorte engendrer des ajustements de forme au niveau

(Suite à la page 6, 1re col.)

Nominations au journal LE SOLEIL



M. Paul-A. Audet



M. Guy Gilbert



M. Charles-A. Poulin

Le président du conseil d'administration du quotidien LE SOLEIL, M. Jacques-G. Francoeur, annonce la nomination de M. Paul-A. Audet au poste de président. Il succède à M. Guy Gilbert, qui demeure membre du conseil d'administration du Soleil limitée. Par ailleurs, M. Charles-A. Poulin, trésorier-contrôleur, succède à M. Audet au poste de vice-président. M. Audet a commencé sa carrière en 1942 au journal L'EVENEMENT, plus tard fusionné au SOLEIL, d'abord comme journaliste, puis dans les services techniques et enfin à la direction de la publicité. M. Audet entrera en fonction le 1er octobre.

La CSN s'en prend violemment à Cournoyer

par Gilles BOIVIN

Le ministre du Travail et ses hauts fonctionnaires ont de nouveau été violemment pris à partie, hier, lors de la présentation du mémoire de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) devant la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale.

Le président de la Fédération nationale du bâtiment et du bois, M. Michel Bourdon, qui a fait la lecture du mémoire de la CSN en l'absence du président Marcel Pepin, blessé dans un accident d'automobile, a soutenu également qu'en accordant l'exclusivité de placement aux bureaux syndicaux d'embauche, on ne

réglerait rien au problème de la violence dans l'industrie de la construction.

Quant à l'exercice de la liberté d'allégeance syndicale, estime le mémoire de la CSN, il a été allégrement bafoué tant par le ministre du Travail que par la FTQ et les employeurs.

Répondant à une question précise des commissaires relativement à la collusion du pouvoir politique, M. Bourdon a carrément accusé le ministre du Travail, Me Jean Cournoyer, d'avoir "manqué à son serment d'office" en patronnant des négociations illégales auxquelles a participé le chef de la conciliation

au ministère du Travail, M. Yvon Dansereau.

M. Bourdon se référait alors à la négociation intervenue en avril 1963 entre la FTQ et une partie des associations représentant les employeurs. Cette négociation illégale (la loi 290 prévoyait que les deux centrales devaient être représentées à la négociation du décret de la construction) avait ensuite été sanctionnée après coup par la présentation à l'Assemblée nationale, par le ministre Cournoyer, du bill 9. Ce bill modifiait la loi 290 afin de légaliser l'entente intervenue entre la seule FTQ et les employeurs, enlevant du même coup à la CSN et la CSD le droit de veto que leur reconnaissait la loi 290.

Quant à l'implication du ministre Cournoyer dans cette négociation dirigée par la FTQ-employeurs, M. Bourdon en voit une preuve dans les déclarations que lui aurait faites, devant témoins, M. Yvon Dansereau. Lors d'une rencontre tenue en juillet, au Holiday Inn de Montréal, ce dernier aurait déclaré qu'il était difficile de discuter d'indexation des salaires avec les employeurs parce que le ministre Cournoyer et lui-même avaient dû faire pression sur les employeurs, en avril 1973, pour leur faire accepter des augmentations de salaires de \$2 l'heure lors de cette négociation directe avec la FTQ. "Il est difficile d'aller en chercher encore", aurait alors déclaré M. Dansereau.

Par ailleurs, la CSN va encore plus loin dans son mémoire et accuse le ministre Cournoyer de "partialité" dans les questions d'allégeance syndicale. A titre d'exemple, la CSN produit en preuve un arbitrage rendu en faveur de trois de ses syndicats qui avaient été congédiés par la Canadian International Comstock Co., à Sorel, alors que Me Cournoyer était procureur de la compagnie.

Selon la CSN, Me Cournoyer aurait alors déclaré devant l'arbitre qu'il préférerait être condamné à payer les salaires perdus puisque la compagnie qu'il représentait ne pouvait résister aux pressions des unions internationales.

Liberté syndicale

Tout en admettant que les rivalités intersyndicales avaient pu conduire à des affrontements violents (le mémoire cite une dizaine de cas où des incidents du genre se seraient produits), la CSN n'en croit pas moins que les travailleurs de la construction doivent conserver leur libre choix entre les deux centrales.

De la CSD, il n'est point question dans le rapport de la CSN.

Selon la centrale, il apparaît

cependant évident "qu'un groupe tente ouvertement d'imposer le monopole syndical par la force et avec la tolérance des autres".

La CSN estime qu'il vaudrait mieux laisser un choix véritablement libre, en dehors des chantiers de construction et sous surveillance, aux travailleurs de ce secteur lors des périodes de maraude. Quant aux contestations de ce vote, elles pourraient avoir lieu devant un commissaire enquêteur.

Sécurité d'emploi

En matière de sécurité d'emploi, la CSN semble s'être trouvée un point commun avec la FTQ en ce qu'elle reconnaît que cette question est à la base même du malaise qui prévaut dans le secteur de la construction.

Estimant, comme la FTQ, que la garantie d'une sécurité d'emploi ramènerait la paix sur les chantiers, la CSN se distingue cependant sérieusement au niveau des recommandations pour y arriver.

C'est ainsi, par exemple, qu'elle préconise la disparition pure et simple des bureaux d'embauche syndicaux et propose de laisser aux centres de main-d'oeuvre du Québec le soin d'orienter les travailleurs vers les chantiers de construction.

Pour assurer le bon fonctionnement de ces centres de main-d'oeuvre, la CSN propose d'installer dans chacun des centres de main-d'oeuvre régionaux un département strictement réservé à l'industrie de la construction. Ces services seraient administrés par un membre de la FTQ et un de la CSN ainsi qu'un représentant des employeurs et d'un du gouvernement.

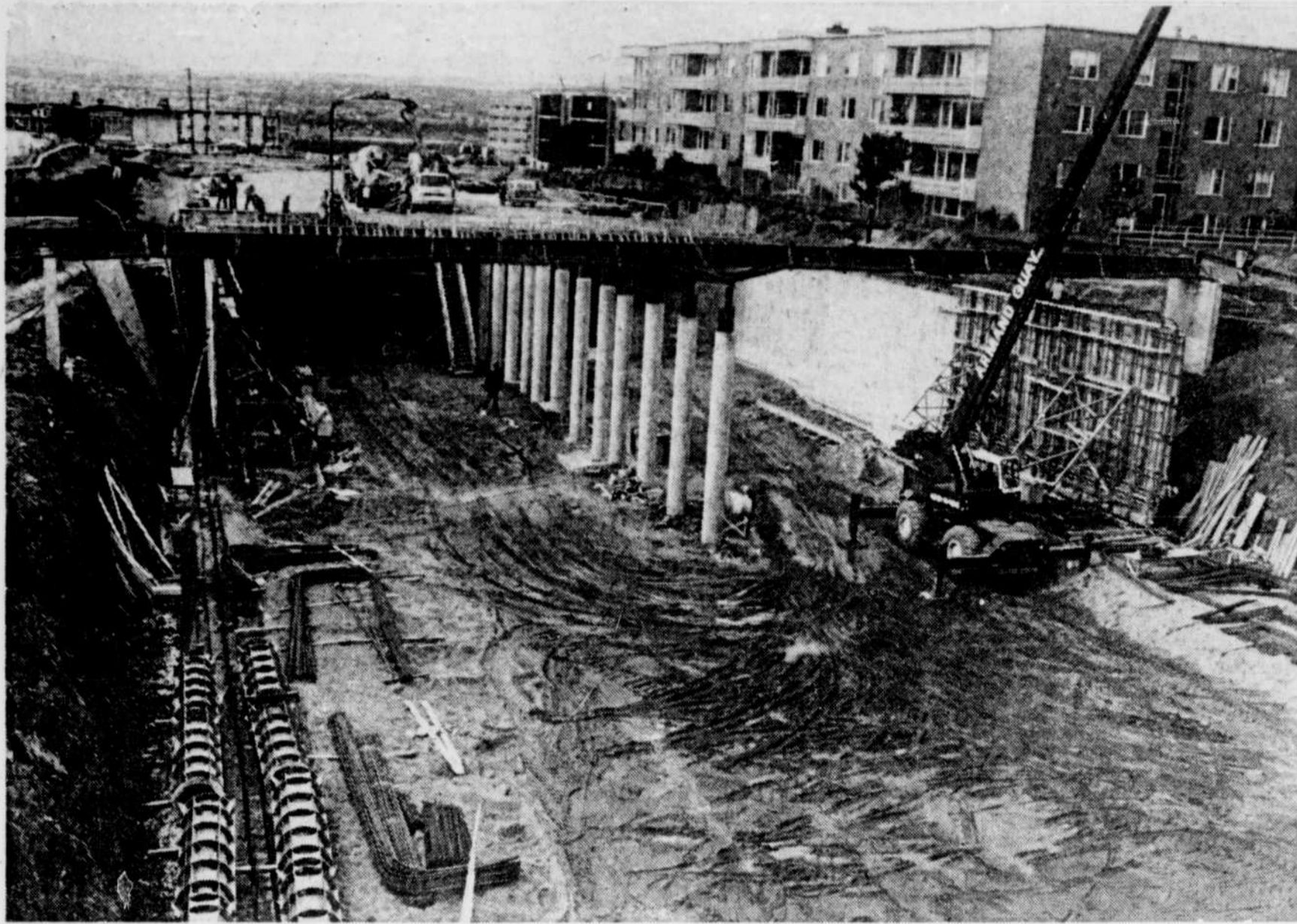
Recommandations

La CSN, qui doit poursuivre demain la lecture de son mémoire, propose également un train de mesures visant selon elle à civiliser l'industrie de la construction.

Elle recommande notamment la mise sur pied d'un tribunal de la construction pour remplacer la procédure actuelle de grief trop longue et inefficace.

Quant à la Commission de l'industrie et de la construction, bien qu'elle trouve à s'en plaindre amèrement, la CSN estime cette formule plus valable que celle d'une régie d'Etat qui relèverait du ministre du Travail. Une telle régie serait alors "autant la chose de la FTQ" compte tenu de la "collusion flagrante" du ministère du Travail avec la FTQ-Construction, estime la CSN.

Cette dernière propose cependant une série de mesures visant à permettre à la CIC de jouer véritablement et librement son rôle dans le secteur du bâtiment.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Il le fallait

Il aura fallu mettre le paquet — de béton — et enlever un paquet de terre, si l'on nous passe les expressions, pour en arriver, dans un avenir rapproché, à une circulation décente là où la côte du Vallon se croise avec le Chemin Sainte-Foy,

puis avec le boulevard des Quatre-Bourgeois, à Sainte-Foy. Il aura fallu aussi beaucoup de patience aux automobilistes, et beaucoup d'argent pris aux contribuables.

Début d'un processus de négociation entre le Canada et le Japon

par Donald DOYLE
du bureau du Soleil

OTTAWA — Un long processus de réévaluation et de négociations a débuté, hier, à Ottawa, avec l'arrivée du premier ministre japonais Kakuei Tanaka.

Quelques heures à peine après sa descente d'avion, le chef du gouvernement japonais se dirigeait vers le parlement canadien pour entreprendre une période de discussion de deux heures avec le premier ministre Trudeau.

Selon toute évidence, l'heure n'est pas à la signature de grands traités ou d'importants accords; il s'agit plutôt, dans un cas comme dans l'autre, d'exposer ses positions, de s'expliquer et de mettre en branle les divers mécanismes qui feront qu'éventuellement les relations entre les deux pays seront plus profitables.

Dans cette veine, un porte-parole du premier ministre a déclaré, en fin de journée, que M. Trudeau a principalement cherché à démontrer que le Canada est bel et bien "dans les grandes lignes", du moins dans certains secteurs.

En guise d'exemple, il a souligné que la technologie canadienne est très avancée, en particulier dans le domaine de l'énergie nucléaire, des communications par satellites, et de la construction de pipe-lines.

Etant donné les vastes ressources du Canada, tant au chapitre des matières premières, que de la main-d'oeuvre et de l'espace, M. Trudeau a suggéré au premier ministre Tanaka que le Japon trouverait sûrement grand intérêt à construire ici même certaines usines.

Toujours selon le porte-parole du premier ministre canadien, le chef du gouvernement japonais a pour sa

part mis en relief le fait que le Japon ne considère plus le Canada comme un simple pays fournisseur de matières premières. Ceci implique donc que les Japonais sont disposés à accroître leurs achats de produits finis, ce qui aura entre autres pour effet d'accroître le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier.

Au cours de leur entretien qui a duré un peu plus de deux heures, les chefs de gouvernement ont déploré le fait que leurs relations n'ont jamais eu l'ampleur qu'elles auraient méritée.

Du côté canadien, ceci tient au fait que le Canada dans le passé tournait plus naturellement vers les Etats-Unis et vers l'Europe. Du côté japonais on avait tendance à regarder d'abord vers l'Asie.

Aujourd'hui, la situation a passablement changé et les gouvernements, tant canadien que japonais,

ont décidé de diversifier leurs contacts.

En négociant comme ils le font présentement et comme ils le feront au cours des prochaines années, l'un et l'autre devrait y trouver son avantage. Outre une plus grande transformation des matières premières sur le territoire même, le Canada veut s'assurer des marchés garantis au Japon, tandis que les Japonais veulent obtenir des garanties d'approvisionnement.

Les pourparlers entre les premiers ministres Trudeau et Tanaka se poursuivront aujourd'hui à Ottawa. Un communiqué faisant état d'un "nouveau départ" dans les relations entre les deux pays, doit être publié et le chef du gouvernement japonais doit tenir une conférence de presse.

Demain, M. Tanaka quittera Ottawa pour Toronto et il s'envolera ensuite vers l'Ouest canadien.

Marcel Pepin se remet de son accident

Blessé dans une collision à Québec, hier matin, Marcel Pepin, président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), reposait dans un état satisfaisant, hier soir, à l'hôpital du Saint-Sacrement. Sa famille était auprès de lui.

Un porte-parole de l'hôpital a dit que M. Pepin avait exprimé le désir de ne pas être dérangé d'aucune façon. Il ajoutait qu'on devait prendre sa pression artérielle, à différents intervalles, et qu'on devait aussi surveiller ses yeux.

Selon le rapport de police, M. Pepin qui est âgé de 48 ans s'en serait tiré avec des blessures superficielles. L'un de ses deux compagnons, Claude Girard, âgé de 31 ans et vice-président à la CSN, serait dans un état sérieux. Norbert Rodrigue, âgé de 34 ans et aussi vice-président à la CSN, s'en serait tiré avec des

blessures mineures. Il est aussi hospitalisé.

La collision s'est déroulée vers 10h45, hier matin, au croisement de l'avenue Saint-Sacrement et de la rue Semple. L'auto des trois dirigeants de la CSN serait entrée en contact avec un camion et avec une auto, par la suite.

Trois autres personnes ont été blessées dans le même accident. Ce sont Lucie Pelletier, de la rue Duval, à Québec, Gertrude Delisle, de Giffard, et Jacques Robitaille, de Charlesbourg. L'état de Mme Pelletier serait le plus grave à cause de son âge, soit 78 ans. Elle est à l'Hôtel-Dieu.

Un porte-parole de la CSN a déclaré que M. Pepin et ses compagnons étaient en route pour assister à l'enquête de la commission Cliche qui se tient à Québec.

Forte hausse des prix et nombreux conflits de travail à l'horizon

OTTAWA (PC) — Le Board Conference of Canada prévoit pour l'an prochain de fortes augmentations des prix et de nombreux conflits de travail.

Le président de cet institut privé de recherches économiques affirme que l'actuel ralentissement de l'économie devrait durer encore un an.

M. J.R. Smith commentait, au cours d'une conférence de presse, la première d'une série d'études économiques à court terme. Le taux de croissance devrait être, selon M. Smith, de 1.2 pour cent l'an prochain.

L'indice des prix à la consommation devrait atteindre 11.1 pour cent cette année et 12 pour cent en 1975.

Les plus fortes augmentations seront enregistrées dans l'industrie des services.

Les études du Conference Board prévoient pour l'an prochain:

— Le niveau total de main-d'oeuvre sera stable jusqu'à la fin de la présente année, mais le taux de chômage devrait augmenter de 7.8 pour cent pour les trois derniers mois de 1975.

— Le nombre d'unités d'habitation dont la construction sera entreprise s'établira à 172,000, soit le chiffre le plus faible depuis 1967.

— Les dépenses consenties par les consommateurs, au chapitre des biens durables, tels les voitures, décroîtront de 4 pour cent.

— Les exportations décroîtront de 2.9 pour cent et les importations de 4.7 pour cent.

M. Smith prévoit que les hausses de prix devraient accentuer la montée des conflits de travail. En même temps, on enregistrera un fléchissement de la demande sur les marchés internes et extérieurs.

L'année 1975, soutient M. Smith, pourrait être la plus difficile dans le domaine des relations de travail.

M. Smith a noté que le ralentissement de l'économie survient au moment où plusieurs conventions collectives arrivent à échéance.

La crise économique qui frappe de plein fouet présentement beaucoup de pays industrialisés arrivera avec un an de retard au Canada, qui

connaîtra le creux de la vague en 1975.

On prédit une récession aux Etats-Unis, qui devrait durer jusqu'au milieu de 1975. Il s'agirait cependant d'une légère récession qui ne laisserait pas de séquelles trop graves.

L'inflation fera rage un peu partout jusqu'au printemps. Durant ce temps, le progrès de la productivité sera minime, ne dépassant pas 0.1 pour cent au cours du premier trimestre de 1975, ce qui sera bien au-dessous de la moyenne de toute l'année, qui devrait se situer à 1.6%.

Les prix des aliments devraient se maintenir à un niveau très élevé. Il faudrait s'attendre au pire, si les récoltes étaient gâchées par les mauvais temps.

Service de Rencontre
ANNA
Tél.: 525-4631
Service de Distinction

Crédit Foncier

Fondé en 1880
Société de prêt sur premières hypothèques
Actif \$517 millions
Capital et réserves \$61 millions

10 3/4 %

Obligations 3 à 5 ans
Intérêts semi-annuels
Montant minimum \$500

1135, Chemin St-Louis, Québec,
(418) 681-0277 (M. J. Arseneault)

Frais virés acceptés

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Le bâtiment instantané!



- Sans Poutre ni colonne
- 20 à 140 pieds de largeur
- A l'épreuve du feu
- Ne rouille pas

Voûte en ogive Demi Cercle Voûte Surbaissée Montants Droits

BATISSES D'ACIER
HERCULE L.T.E.E.
Route Kennedy, Ste-Marie-de-Beauce, Qué. B0S 2Y0
Tél.: (418) 387-2903, de Québec: 694-0314

Désirez-vous la visite d'un représentant

Grandeur du bâtiment

Date de construction

Nom

Adresse

"Fifi" a presque...

(Suite de la première page)
une vitesse de 45 à 55 milles à l'heure.

Les vautours

Plusieurs rescapés ont fait le récit de scènes déchirantes qui se sont déroulées lorsque les eaux ont subitement déferlé sur la ville de Choloma comme un énorme torrent.

Jose Santor Rivera, âgé de 25 ans, a déclaré que beaucoup de gens avaient peur de quitter leur maison pour chercher refuge sur les hauteurs. Après avoir mis les siens en sûreté, il revint, a-t-il dit, pour secourir ses voisins, (une famille de neuf personnes) qui étaient restés chez eux, paralysés par la frayeur. Mais il était trop tard et il assista, impuissant, à leur agonie serrés les uns contre les autres.

Dans un faubourg de Choloma, à La Jutosa, les habitants étaient dans l'église, mais elle fut envahie par les eaux et tous furent noyés. Seuls deux prêtres qui étaient montés dans le clocher ont échappé à la mort.

Vautours et chiens dépècent les cadavres. Une jeune femme Isabel Fernandez, âgée de 24 ans, a eu, déclare-t-elle, le plus grand mal à les éloigner du corps de son père qu'elle avait retrouvé à 100 pieds de sa maison, pendant qu'elle le trainait pour le ramener chez elle.

Les pillards mettent à sac les magasins. Ils ont vidé entièrement les réserves du principal supermarché de Choloma, emportant tout, jusqu'aux réfrigérateurs.

Les fermiers de la région, doivent veiller, l'arme à la main, sur les animaux qui ont échappé au désastre, car les pillards les abattent sur place et vendent leur viande à des prix exorbitants.

Les lignes téléphoniques étaient détruites et les régions sinistrées se seraient trouvées isolées du monde extérieur sans le secours des radio-amateurs. Une chaîne de solidarité fut rapidement organisée dans les Etats voisins et jusqu'aux Etats-Unis, et ce sont des radio-amateurs qui organisèrent l'envoi des premiers secours, y compris des hélicoptères dans la zone du canal de Panama.

De son côté, l'Organisation de secours "médecins sans Frontières" a invité ses adhérents disponibles à se porter volontaires pour ce pays frappé par le malheur.

Une chance de plus...

(Suite de la première page)

de la super, de l'inter ou de la mini-loto, rajustements mineurs apparemment à l'étude au conseil de la Société d'exploitation des loteries et courses du Québec.

La déclaration du ministre Garneau levait très peu le voile sur l'un des nouveaux prix à l'étude dont parlait le président de Loto-Québec, M. Maurice T. Cuestau, dans une entrevue au SOLEIL, hier.

Le ministre a souligné que la loterie olympique répondait, par sa crédibilité, au goût du risque et à l'attrait d'un gain substantiel et instantané qu'éprouve le consommateur.

Tirant leçon du résultat des deux premiers tirages, il constate que l'objectif original s'élevait à \$30 millions de recettes et que cet objectif aura plus que triplé à l'échéance de 1976.

Du reste, M. Garneau a fait l'apologie des autres loteries québécoises, soulignant que la présence de Loto-Québec ne constitue pas une incitation démesurée à dépenser pour les familles à faible revenu.

Citant un récent numéro de la revue "Actualité économique", M. Garneau a affirmé que la tranche la plus importante des acheteurs habituels se situe dans la catégorie des citoyens dont le revenu annuel varie de \$5,000 à \$10,000, soit la classe moyenne supérieure, dit-il.

Citant ensuite la Commission royale d'enquête sur le crime organisé, M. Garneau croit que la présence de l'Etat comme organisateur de loteries a pour effet de décourager toute tentative du monde interlope de mettre la main sur une activité lucrative.

Enfin, la loterie "permet de canaliser à des fins collectives, par le biais de programmes d'une intégrité absolue, les sommes mises par les citoyens", a conclu le ministre.

Dénigrée devant la...

(Suite de la première page)
demander de nous confier un mandat clair face à votre enquête".

M. Laberge a précisé par la suite, que cette tournée des effectifs prendrait les efforts de tous les représentants de la FTQ et qu'il ne resterait probablement personne de cette centrale pour assister à la suite des audiences. "Nous n'allons pas rester ici à entendre tous ceux qui nous attaquent sans même pouvoir répliquer".

Sécurité d'emploi

En dépit de ses débuts difficiles, l'audience des porte-parole de la FTQ n'en aura pas moins permis, hier, de cerner l'une des principales causes du malaise de l'industrie de la construction: celle de la sécurité d'emploi et de revenu des travailleurs de la construction.

Mené par le commissaire Brian Mulroney, qui a pris une part active à la négociation d'une formule de sécurité d'emploi dans le secteur des ports nationaux, cette partie de l'interrogatoire a fait ressortir de nouveau l'insécurité de travailleurs qui, à 144,000, doivent se partager tout au plus 85,000 emplois.

Il ressort clairement du témoignage de la FTQ qu'il est possible de trouver une formule applicable au secteur de la construction, que cette formule pourrait s'apparenter à celle en vigueur dans les ports de Montréal, de Québec et de Trois-Rivières.

Cependant, estime la FTQ, aucune formule de sécurité d'emploi et de revenu ne pourra être appliquée avec des chances de succès dans le bâtiment si l'on ne procède d'abord à un contingentement de la main-d'oeuvre oeuvrant dans ce secteur.

"Les travailleurs qui ne sont que de passage dans la construction, n'accepteront pas de payer pour un régime de sécurité de revenu, a précisé M. Laberge, puisqu'ils ne sont là qu'à court terme et sont d'abord intéressés à faire beaucoup d'argent rapidement".

Par ailleurs, la séance d'hier aura également permis au président de la Commission Cliche de rassurer la FTQ sur sa demande de rattachement de la Commission de l'industrie de la construction.

Le juge Cliche a précisé que la Commission s'intéressait particulièrement aux raisons qui font que les plaintes des travailleurs contre des entrepreneurs qui ne respectent pas le décret prennent tant de temps avant d'être entendues et réglées.

Par ailleurs, le président de la FTQ s'est élevé contre la proposition de loi "anti-casseur" dans l'industrie de la construction soumise par une association d'entrepreneurs, la semaine dernière. "Ce serait la mort des relations patronales-syndicales, a conclu M. Laberge.

"Même si l'on rendait les syndicats responsables des dommages en cas d'action collective, qui paierait pour la vie des sept travailleurs du Mont-Wright et de plusieurs autres morts sur les chantiers de construction en raison de la négligence criminelle des employeurs", a demandé le leader syndical?

A cet effet, le juge Robert Cliche a eu, au cours de l'audience, une remarque lourde de sens: "On le sait qu'il y a eu collusion et négligence à faire respecter la loi quant aux conditions de travail et de sécurité."

Rançon de \$2,000 réclamée par les ravisseurs de la fille d'un millionnaire

CINCINNATI, Ohio (Reuter) — Des inconnus ont enlevé, hier, à Cincinnati la fille de M. Charles Mechem Jr., président de la société de diffusion américaine Taft, qui regroupe plusieurs stations de télévision et la compagnie cinématographique Hanna-Barbera.

Allison Mechem, qui est âgée de 4 ans, a été kidnappée devant chez elle, dans un quartier résidentiel de Cincinnati.

Les ravisseurs, qui réclament une rançon de \$2,000, ont téléphoné plus tard à M. Mechem pour lui indiquer où il pourrait découvrir une note exposant leurs exigences. On ne possède pas plus de détails.

Mont-Joli règle en partie la facture de Québec-Téléphone

par Gilles PEPIN du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Le conseil municipal de Mont-Joli, en considérant que le service téléphonique est donné partiellement, soit dans une proportion qui ne dépasse pas 50 pour cent sur le territoire desservi par Québec-Téléphone, a acquiescé partiellement la facture que cette compagnie lui a adressée, la semaine dernière.

C'est sans doute le premier organisme public à réagir de cette façon dans le conflit opposant, depuis le 16 août dernier, la société Québec-Téléphone à ses 1,500 employés syndiqués qui exigent l'indexation de

leurs salaires selon l'augmentation du coût de la vie ainsi que la réintégration de 23 téléphonistes mises à pied.

Rejoint par téléphone, hier soir, le maire de Mont-Joli, M. Julien Bouchard, s'est refusé à tout commentaire, ajoutant cependant que la décision de payer partiellement le compte de téléphone avait été celle du conseil municipal.

Ce conseil, selon les informations obtenues par Le Soleil, n'a quand même répondu que partiellement à la suggestion des employés de Québec-Téléphone et du comité de solidarité des travailleurs a

Rimouski qui ont préconisé effectivement de suspendre le paiement des comptes envoyés par cette compagnie pendant le conflit actuel.

Les édiles de Mont-Joli ont accepté de payer entièrement le total des messages interrurbains, ce qui représente un montant de \$26B. Mais quant aux frais de service proprement dit, dont le montant de la facture atteignait \$758, le conseil municipal a décidé de n'en payer seulement que la moitié (\$379), jugeant que le service téléphonique donné dans la région actuellement équivaut approximativement à 50 pour cent du service qui y est donné normalement.

Rockefeller vaut \$218 millions

WASHINGTON (d'après AFP, Reuter, UPI et PA) — Le vice-président américain Nelson Rockefeller a déclaré, hier, devant le Sénat que sa fortune personnelle et celle de sa femme étaient de \$218 millions et que celle de sa famille dépassait le milliard de dollars, mais que ces sommes n'avaient pas de pouvoir extraordinaire sur l'économie des Etats-Unis, ajoutant que sa puissance n'aurait pas d'incidence sur sa conduite en tant que vice-président du pays.

Le tiers de la fortune des Rockefeller est composé d'actions pétrolières, a précisé le vice-président qui s'adressait à la Commission des règlements du Sénat ayant ouvert une enquête publique sur sa nomination.

L'ancien gouverneur de l'Etat de New York a annoncé sa décision de placer toutes ses valeurs mobilières en "fidéicommiss" (trust) auprès de la banque new-yorkaise "Morgan Guaranty Trust". Sa fortune serait ainsi placée, pendant tout le temps qu'il sera au gouvernement, entre les mains d'un administrateur échappant entièrement à son contrôle.

M. Rockefeller a fixé sa fortune personnelle à \$62.5 millions plus les revenus qu'il reçoit de deux fonds d'un total de \$116.4 millions.

Le vice-président a expliqué au Sénat qu'il n'avait pas payé d'impôts fédéraux en 1970 parce que les autres taxes qu'il a eu à payer, cette année-là, excédaient au total la somme de tous les revenus qu'il avait encaissés. Il a dit que cette situation avait été créée parce qu'il y avait eu des changements importants dans le portefeuille des investissements. Il n'a aucun contrôle sur la façon dont l'argent était investi dans le fonds. Il avait dû payer \$6 millions de gains de capitaux alors qu'il n'a reçu que \$2.4 millions.

Le vice-président a déclaré qu'il avait payé \$69 millions de taxes diverses au cours de toute sa vie. Il a gagné \$46 millions au cours des dix dernières années. De ce montant, il a déduit \$14 millions pour dons de charité et payé \$21 millions en taxes diverses.

Au cours des dix dernières années passées comme gouverneur de l'Etat de New York, M. Rockefeller a reçu \$602,754 de salaire de l'Etat, mais ses taxes du même Etat se sont élevées à \$4,418,312 pour la même période.

Souvent questionné au sujet de sa puissance et du conflit d'intérêts que cela pouvait représenter comme vice-président, M. Rockefeller a déclaré: "Si j'avais passé ma vie à

abuser du pouvoir économique, je ne serais pas ici aujourd'hui. Je serais plus riche encore".

M. Rockefeller a affirmé que sa famille avait des investissements, mais pas de contrôle sur les circuits financiers, ajoutant qu'il n'était lié à aucun intérêt.

M. Rockefeller détient notamment des actions de la société Exxon, la plus importante compagnie pétrolière américaine, dans le "Rockefeller Center Incorporated" et dans la société IBM.

Vocabulaire enrichi

PARIS (Reuter) — Le "Petit Larousse illustré" dont l'édition 1975 vient de paraître, enrichira considérablement notre vocabulaire, si l'on en juge par les mots ou expressions qui y font leur apparition.

De "jeunes loups" à "ju-teux" de "renvoyer l'ascenseur" à "reprendre ses billes" en passant par "chapeau de roue".

Quant aux célébrités qui figurent dans cette nouvelle édition elles vont de Henri Kissinger dont l'absence n'était plus concevable, à Charles Trenet, dont on peut s'étonner qu'il ait tant attendu.

Autre innovation: des expressions du parler québécois destinées à faciliter la communication entre francophones.

Hausse du prix du Star

TORONTO (PC) — The Star a annoncé qu'il allait suggérer qu'à partir du 30 septembre les dépositaires vendent le journal 15 cents l'exemplaire au lieu de 10.

Le prix pour la livraison hebdomadaire du journal restera à 85 cents.

Le directeur de la circulation du Star, M. Jim Robinson, en faisant part de cette décision, a expliqué que l'augmentation du prix des exemplaires des jours de semaine — la première qui soit imposée depuis 1957 — est rendue nécessaire par la hausse des frais d'opération et de distribution et celle du coût du papier-journal.

L'exemplaire de fin de semaine restera au même prix, soit 35 cents.

laissez-nous vous conseiller... c'est gratuit!

Nikon

Nous avons à votre disposition les appareils Nikkormat, Nikkormat EL, Nikon FTN, Nikon F2, Nikon F2S, les accessoires et les objectifs Nikkor les plus populaires du système Nikkon. Notre personnel compétent se fera un plaisir de vous conseiller.

La PHOTO c'est notre SPECIALITE

PHOTO CENTRE BRUNET

utilisez notre plan facile de crédit

605 est ST-JOSEPH Québec 2 529-5741
PLACE LAURIER Ste-Foy 656-1717

soyez infidèle

Début de l'étude de l'appel porté par les journaux Irving

FREDERICTON (PC) — La Cour d'appel du Nouveau-Brunswick a entendu, hier, le procureur de la défense répondre aux procureurs fédéraux qui tentent de prouver qu'il existe un monopole Irving de journaux opérant au détriment du public.

L'avocat de la défense, Me John J. Robinette, a soutenu que la poursuite n'a pas réussi à prouver son point, et que le juge de la Cour suprême Albany M. Robichaud l'avait lui-même admis dans son jugement du 24 janvier, reconnaissant K.C. Irving et trois compagnies de publication coupables d'avoir créé un monopole de quotidiens de langue anglaise au Nouveau-Brunswick.

Les compagnies ont d'ailleurs interjeté appel de cette décision. Me Robinette a allégué que, sous l'empire de la loi fédérale sur les cartels, il

fallait prouver qu'un détrimement avait été causé au public, et que le juge Robichaud n'avait pas conclu à l'existence d'un tel détrimement.

Il a également allégué que le juge avait fondé son jugement uniquement sur le fait qu'un monopole avait été créé. A son avis, cela était insuffisant aux termes de la loi.

Le juge Robichaud avait condamné les compagnies à \$150,000 d'amende et ordonné aux intérêts Irving de vendre le Moncton Times et le Moncton Transcript, soit deux des cinq journaux contrôlés par l'empire Irving. Les autres journaux sont le Saint John Telegraph-Journal, The Times Globe et le Fredericton Gleaner.

Le procureur de la défense a soutenu que le monopole avait été dissous avant la tenue du procès, en 1972.

quand Irving a transféré ses parts à ses trois fils.

Le procureur fédéral, toutefois, a maintenu que le transfert ne constituait pas une dissolution, selon la loi sur les monopoles, puisque les trois fils sont très étroitement associés dans plus de 50 compagnies du Nouveau-Brunswick.

Quant à la question de savoir si ce monopole se fait au détriment de la population, le procureur de la Couronne a simplement fait valoir que par définition, tout monopole se fait au détriment de la population.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

APPELS D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées aux Travaux Publics du Canada, Case Postale 260, 180 rue de la Cathédrale, Rimouski, P.Q. et portant la mention: "SOUMISSION POUR AMÉLIORATIONS PORTUAIRES (PHASE II), Etang du Nord, Bas-de-la-Madeleine, Comté de Bonaventure (Québec), seront reçues jusqu'à trois (3) heures de l'après-midi (heure avancée de l'Est), le 9 octobre 1974. On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de \$25.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi à l'ordre du RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA, par l'entremise de notre bureau, C.P. 260, Rimouski, P.Q. On pourra examiner les plans, devis et autres documents de soumission aux bureaux de Rimouski, également au (x) bureau (x) de poste de Cap-aux-Meules, I.M. - Etang du Nord, I.M. - Havre aux Maisons, I.M., Cte Bonaventure (Québec), ainsi qu'à l'Association de Construction du Bas St-Laurent, 136, St-Louis, Rimouski. Le dépôt sera remis sur retour des plans et devis, en bon état, au plus tard un (1) mois après l'ouverture des soumissions, après cette date, le dépôt sera confisqué. On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées de garanties spécifiées dans les documents de soumission. On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

L. ST-ARNAUD, Gérant Inc. Services Administratifs, Rimouski, le 18 septembre 1974.

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Construction d'une bâtisse servant d'abri aux appareils de protection des incendies.

PROPRIÉTAIRE: Corporation Municipale de Ste-Euphémie, Cte Montmagny, P.Q.

INGÉNIEURS EN STRUCTURE & MÉCANIQUE: Després, Landry & Associés, 1 Place de l'Eglise, Suite 400, MONTMAGNY, P.Q. Tél. (418) 248-0622

QUALIFICATIONS: Seules les entreprises ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec sont autorisées à soumissionner.

OBTENTION DES DOCUMENTS: Les documents de soumissions seront disponibles sur préavis téléphonique à compter du 26 septembre 1974, à 10:00 heures A.M. aux bureaux des Ingénieurs contre un dépôt de \$50.00. Le dépôt requis en argent ou chèque au nom des Ingénieurs sera remis aux entreprises soumissionnaires après réception des documents en bon état, au plus tard trois (3) semaines après l'ouverture des soumissions.

SOUMISSION DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL: La soumission devra être faite en trois (3) copies sur des formules fournies par les Ingénieurs et remise sous enveloppe scellée, portant en plus du nom et de l'adresse du soumissionnaire le titre du projet. La soumission devra être accompagnée d'une caution sous forme d'un chèque visé à l'ordre du Propriétaire ou d'un cautionnement de soumission au montant de 10% de la soumission. Le cautionnement sera valide pour quatre-vingt-dix (90) jours après l'ouverture des soumissions et sera conservé comme caution d'exécution après la signature du contrat.

Les soumissions des Entrepreneurs généraux seront reçues au bureau du Secrétaire Trésorier de la Municipalité, M. Fernand Mercier, au plus tard le 14 octobre 1974 à 20:00 heures P.M. et seront ouvertes publiquement le même jour à la Salle du Couvent.

SOUMISSIONS EN SPÉCIALITÉS: Les soumissions en spécialités devront être accompagnées d'un chèque visé à l'ordre du Propriétaire ou de l'Entrepreneur ou d'un cautionnement de soumission pour un montant de 10% du prix de la soumission concernée.

Les soumissions des spécialités en Mécanique & Electricité seront reçues au Bureau des Soumissions Déposées du Québec, 375 rue Verdun, Québec, P.Q. au plus tard le 10 octobre à quinze heures (15:00 heures). Le Propriétaire ne s'engage à retenir ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

par: Fernand Mercier, Sec. Trés.

Victoria a versé en trop \$100 millions

OTTAWA (PC) — Le bilan financier de la Santé et du bien-être en Colombie-Britannique sera scrupuleusement étudié avant que le gouvernement fédéral n'accepte de payer \$50 millions destinés à corriger un erreur comptable. C'est ce qu'on affirmait hier dans l'entrevue du ministre fédéral de la Santé, M. Marc Lalonde.

On a en effet découvert la semaine dernière qu'à cause d'une erreur comptable, la province a dépensé \$100 millions de plus, au chapitre du bien-être social, que ne le permet son budget de \$264.5 millions.

M. Lalonde avait déclaré plus tôt qu'il s'est inquiété du problème et que son gouvernement était prêt, en vertu d'un accord, à éponger la moitié du montant, soit \$50 millions.

M. Lalonde avait cependant affirmé que les livres de la province devraient être examinés avant que le gouvernement n'effectue le versement.

CITÉ DE CHARLESBOURG

AVIS PUBLIC

(No: 983-2-1382)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné: 1er— QUE le règlement no 983, adopté par le 2 juillet 1974, et concernant l'exécution de travaux prévus au contrat 74-CL-01 et des travaux de drainage sur le terrain des loisirs Terrasse Bon-Air, ainsi que l'emprunt au montant de \$13,300.00 pour en payer le coût, a été soumis aux électeurs municipaux le 11 juillet 1974 en assemblée publique, conformément à l'article 505 de la Loi des Cités et Villes; 2e— QU'à la dite assemblée publique, aucun électeur présent et habile à voter n'a demandé que ledit règlement soit soumis pour approbation, par scrutin, aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables;

3e— QUE ledit règlement est, par les présentes, réputé avoir été alors approuvé par les électeurs;

4e— QUE ledit règlement a été ensuite approuvé par le Ministre des Affaires Municipales le 18 septembre 1974, et par la Commission Municipale de Québec le même jour;

5e— QUE ledit règlement entre en vigueur aujourd'hui, date de sa publication;

6e— QU'il peut être pris connaissance de ce règlement au bureau du soussigné.

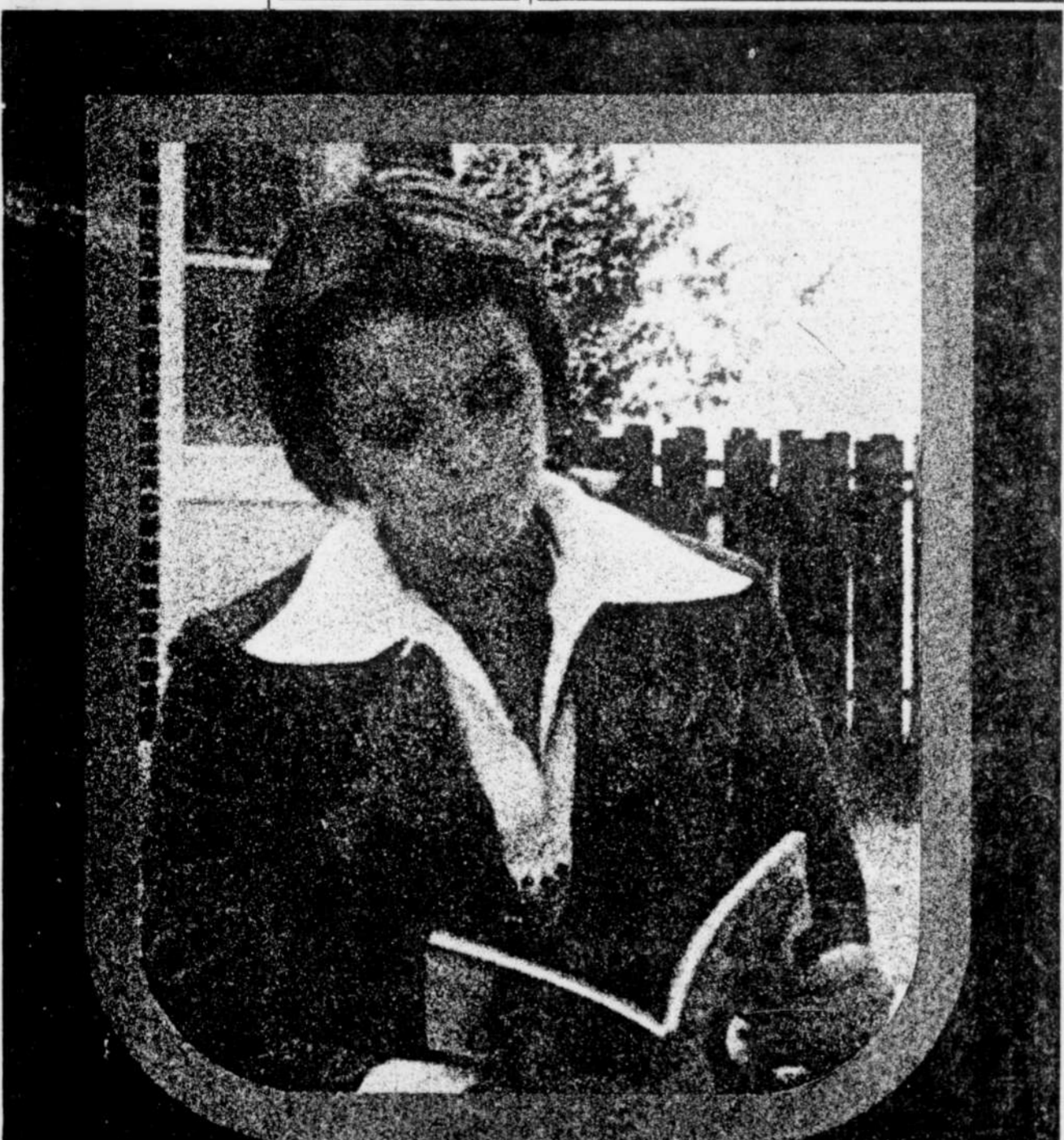
Charlesbourg, ce 24 septembre 1974. Le Greffier de la Cité: ROSAIRE GODBOUT, o.m.a.

LE PLUS IMPORTANT COURTIER RÉSIDENTIEL EN VILLE

Trust Royal courtier

667-7310

SUGCURSALE CANADIENNE



Faites comme moi, prenez le temps de "VIVRE"

Ce mois-ci dans le magazine Vivre:

- "Quel est l'âge du sex-appeal?" par le dr Lionel Gendron
- "Un... Deux... Trois... combien d'enfants?" par le dr Suzanne Parenteau-Carreau
- "Savons, détergents et votre peau," par le dr André Rioux
- "Pour homme mode Popless."
- "Les machines carnivores."



Faites travailler le Système pour vous

Aimeriez-vous—

Obtenir une économie de conduite telle que vous n'en avez pas eue depuis des années?

De l'air plus pur pour tout le monde?

Des changements d'huile à intervalles plus espacés de 20%?

Des bougies qui durent jusqu'à 22,500 milles?

Épargner de l'argent sur les mises au point parce qu'il n'y a ni contacts ni condensateur à remplacer?

Des démarrages plus rapides, surtout par temps froid et humide?

Systeme

Le Système millage maximum de GM est le perfectionnement technique le plus poussé de plusieurs modèles Chevrolet, Pontiac, Oldsmobile, Buick et Cadillac 1975.

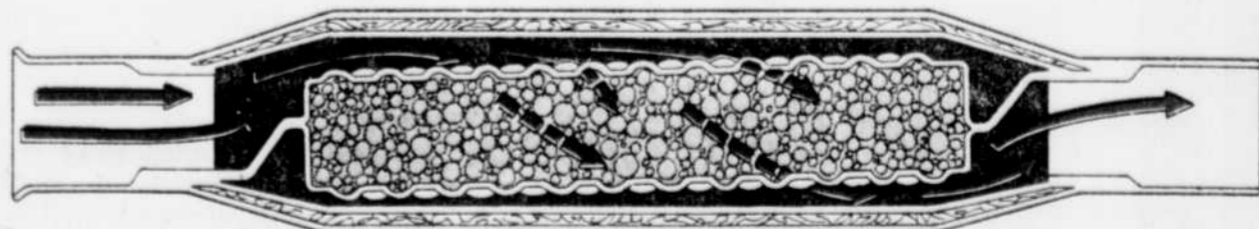
Convertisseur catalytique des gaz d'échappement.

De l'air plus propre. De meilleures performances. Une plus grande économie d'exploitation.

Le convertisseur catalytique des gaz d'échappement, important progrès technique, se conforme aux prescriptions plus sévères qui régissent cette année les émissions d'oxyde de carbone et d'hydrocarbures.

En passant dans le convertisseur, c'est-à-dire dans un catalyseur fait de platine et de palladium (métaux utilisés en bijouterie fine), les gaz d'échappement sont transformés chimiquement en vapeur d'eau et en gaz carbonique—celui qui fait pétiller les eaux gazeuses.

Le Système millage maximum de la plupart des voitures GM 1975 est conçu pour utiliser de l'essence sans plomb brûlant proprement. Nous avons constaté que des voitures dotées du "Système" et utilisant l'essence sans plomb permettent de réaliser



des économies d'essence par rapport à des modèles 1974. Naturellement, l'économie varie selon la taille de la voiture, son équipement en option, les conditions routières et vos habitudes de conduite et d'entretien.

Il n'y a pas que le convertisseur qui soit nouveau. En effet, on a recalibré le moteur pour réduire son régime au ralenti, accélérer son réchauffement, et améliorer ses performances.

VOYEZ LA NOUVELLE GAMME DES VÉHICULES 1975 DE GENERAL MOTORS AUX ÉMISSIONS SUIVANTES: "AIRPORT", LE MERCREDI 25 SEPTEMBRE, 20 H; "IL EST UNE SAISON", LE DIMANCHE 29 SEPTEMBRE, 20 H 30, AU RÉSEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA.

L'élection du commissaire Rousseau est confirmée par la Cour

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD-MINES. — L'élection du commissaire d'école sortant au siège 5 de la commission scolaire regroupée Jean-Rivard (région de Plessisville), M. Maurice Rousseau, lors du scrutin général du 10 juin

dernier, vient d'être confirmée par le juge Claude Pinard, de la cour provinciale.

Dans un jugement rendu dans le district judiciaire d'Arthabaska, ce dernier rejette la requête en contestation qui avait été présentée par la candidate défaite, Mme Hélène Giguère, prési-

dente de l'Association des parents de l'école Notre-Dame de Plessisville. Cette dernière avait été battue par une faible majorité de sept voix (246-239).

A l'appui de sa requête en annulation de l'élection, la demanderesse affirmait, entre autres choses, que 371 électeurs ne figuraient pas sur la liste électorale et que 27 autres y étaient inscrits deux fois, que plusieurs bulletins valides avaient été rejetés, que les bulletins étaient irréguliers, et que le président de l'élection, M. Irénée Boivin, secrétaire-trésorier de la commission scolaire, avait montré des signes évidents de favoritisme à l'endroit du commissaire sortant.

Dans son jugement, le magistrat blanchit MM. Rousseau (candidat réélu) et Boivin (président de l'élection) en soutenant que

la requérante n'avait pas apporté contre eux une preuve quelconque de corruption, de fraude, d'irrégularités, ou de favoritisme (dans le cas de M. Boivin).

Le juge reconnaît que 232 noms ont été omis lors de la préparation de la liste électorale mais, selon lui, rien ne prouve que ce fut fait par corruption ou par fraude. Pendant l'affichage de ces listes (15 jours), aucun électeur n'a demandé l'inscription ou la radiation d'un nom. "Il apparaît qu'une

fois de plus, malheureusement, ce sont les électeurs eux-mêmes qui sont à blâ-

Marcel Pepin irait à Sept-Iles aujourd'hui

SEPT-ILES. — Le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, doit être à Sept-Iles aujourd'hui, où il effectuera sa troisième visite depuis le début de l'année.

M. Pepin répondra à l'invitation lancée la semaine dernière par les quelque 450 travailleurs de la Québec North Shore à Labrador Railway, actuellement affiliée à l'Association internationale des machinistes (local 767) et dont le contrat de travail expirera sous peu.

D'autre part, M. Pepin rencontre les 30 personnes

à l'emploi du magasin Zeller's qui ont adhéré à la CSN il y a quelques jours, après avoir signifié leur intention de quitter le local 767; il en sera de même pour le groupe d'employés de Montréal Armature Works.

M. Pepin doit donner une conférence de presse avant de quitter Sept-Iles où il prendra position pour la première fois en faveur des machinistes du local 767.

M. Pepin doit sortir de l'hôpital Saint-Sacrement de Québec ce matin, où il a été conduit à la suite d'un accident d'automobile, hier.

statué que M. Boivin avait procédé légalement lors de la confection et l'affichage de la liste électorale, et qu'il avait fait paraître les avis publics dans les délais requis.

Au cours du procès, le juge Pinard a procédé à l'examen des bulletins de vote ainsi qu'au décompte. Selon lui, les cahiers de scrutin, les bulletins ainsi

que les autres documents étaient conformes.

Il reconnaît cependant que certains bulletins auraient dû être acceptés et que d'autres auraient dû être rejetés, mais il ajoute que ce n'est pas un motif pour annuler l'élection puisque le nouveau décompte ne change pas les résultats du scrutin.

Certains électeurs furent

inscrits deux fois sur la liste électorale à cause d'erreurs commises lors du recensement. "Ce n'est pas un motif d'annulation. Il aurait fallu que la requérante prouve que ces électeurs avaient voté à deux reprises, ce qui ne fut pas le cas", d'expliquer Me Pinard.

D'autres motifs ont été soulevés par la requérante, mais ils ont été rejetés.

Le terrain servira à une tourbière

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ILES. — C'est à une tourbière que serviront vraisemblablement les 1,560 acres de terrain pour lesquelles le ministère des Richesses naturelles a demandé une autorisation de jalonnement dans le canton Arnaud, dans les limites ouest de Sept-Iles.

Le maire Jean-Marc Dion a fait cette révélation, hier, à la séance publique du conseil municipal pendant qu'il était interrogé sur une demande de jalonnement qu'a eue Sept-Iles, le 15 août dernier, par le ministère des Richesses naturelles.

Prié de donner plus de détails sur cette nouvelle entreprise, le maire Dion

s'est borné à dire qu'un représentant de cette compagnie rencontrera les autorités municipales sous peu pour exposer leur projet à la ville.

Le conseil municipal n'a pas soulevé d'objection, mais retardait à permettre ce jalonnement parce qu'il ignorait la nature de l'entreprise qui désirait s'installer à Sept-Iles en voulant utiliser une telle superficie de 1,560 acres de terrain.

Le directeur des titres miniers au ministère des Richesses naturelles, M. Jean-Louis Pouliot, qui a signé la lettre de demande d'autorisation pour le jalonnement, refusait récemment de donner des détails sur ce projet, prétextant que même le conseil municipal ignorerait la teneur de ce dossier.

Dans son jugement, le magistrat blanchit MM. Rousseau (candidat réélu) et Boivin (président de l'élection) en soutenant que

la requérante n'avait pas apporté contre eux une preuve quelconque de corruption, de fraude, d'irrégularités, ou de favoritisme (dans le cas de M. Boivin).

Le juge reconnaît que 232 noms ont été omis lors de la préparation de la liste électorale mais, selon lui, rien ne prouve que ce fut fait par corruption ou par fraude. Pendant l'affichage de ces listes (15 jours), aucun électeur n'a demandé l'inscription ou la radiation d'un nom. "Il apparaît qu'une



ROBERGE LAFORCE

opticien d'ordonnances
VERRES DE CONTACT

<p>CENTRE MÉDICAL 750 OUEST, ST-VALLIER 683-1981</p> <p>GALERIES CANARDIÈRE BOUL. STE-ANNE 667-2911</p> <p>ADMINISTRATION SUITE 1904 4 PARC SAMUEL-HOLLAND 687-2975</p>	<p>PLACE FLEUR-DE-LYS 550 BOUL. HAMEL 525-4771</p> <p>SEARS PLACE LAURIER 658-2121</p> <p>VILLAGE NORMAND PLACE LAURIER 658-4753</p>
--	---

OUVERT TOUS LES SAMEDIS (SAUF LE "CENTRE MÉDICAL")

VOUS CHERCHEZ UNE MAISON ?
VITE, nous en vendons une toutes les 25 minutes au Canada!
656-9660



À VENDRE
Trust Royal
L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE
PLACE LAURIER

AIR CANADA désire informer le public des nouveaux tarifs d'excursion APEX

Si vous projetez un voyage en Europe à partir de novembre prochain, voici de bonnes nouvelles pour vous. Vous pouvez profiter des nouveaux tarifs APEX, les plus bas tarifs de voyage aller-retour sur vols réguliers entre le Canada et l'Europe.

Québec

Québec - Paris \$358

Québec - Londres \$346

Voici les détails:

Durée du séjour: 22-45 jours

La durée du séjour doit être d'au moins 22 jours et elle ne doit pas dépasser 45 jours.

Achat des billets: 2 mois à l'avance

Les billets doivent être achetés et payés au complet au moins deux mois avant la date de départ.

Réservation: 7 jours avant l'achat

Vous pouvez faire des réservations sur vos billets mais ceux-ci doivent être achetés et payés au complet dans les sept (7) jours qui suivent, sinon votre réservation sera annulée.

Annulation et remboursement

Si, pour une raison ou pour une autre, vous devez annuler votre voyage avant le départ, le montant du billet moins 10% (minimum de \$50) vous sera remboursé. Par ailleurs, si vous devez annuler durant votre voyage, le montant de la partie restante de votre voyage moins 10% (minimum de \$50) vous sera remboursé.

Note: les tarifs APEX seront en vigueur dès le 1er novembre 1974 et sont sujets à l'approbation des gouvernements.

Date spéciale pour les voyageurs de novembre:

Si votre date de départ se situe entre le 1er et le 30 novembre 1974 et si vous désirez profiter des tarifs APEX, vous avez jusqu'au 30 septembre 1974 pour acheter et payer au complet vos billets.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous à Air Canada ou consultez votre ami l'agent de voyage.

mon père achète tout chez ...

AUGER/AUGER

bois et matériaux de toutes sortes !

PROFITEZ DE NOS

Estimations gratuites,
Facilités de crédit,
Livraisons gratuites
(avec toute commande raisonnable)

CLÔTURES

Choix de 28 modèles
PRIX À PARTIR DE



MODÈLE LF-17

.88

PIED LINEAIRE

<p>PEINTURE GLIDDEN LATEX INTÉRIEUR \$10⁷⁵ GAL. ALKYDE EXTÉRIEUR \$12⁹⁹ GAL. MINI-LUSTRE ALKYDE INTÉRIEUR \$11⁹⁹ GAL.</p> <p>EPINETTE CONSTRUCTION NO 1 BL. 4 COTES 2" x 3" x 8' \$0.75 ch. 2" x 3" x 12' \$1.05 ch. 2" x 4" x 8' \$0.90 ch. 2" x 4" x 12' \$1.50 ch. 2" x 8" x 12' \$4.05 ch.</p> <p>CEDRE COLOMBIE CONSTRUCTION BL. 4 COTES. 4' x 4'53 le pi. 6' x 6' 1.45 le pi.</p> <p>PIN EMBOUVETE POUR GALERIE 1 1/2" x 4" x 8 pieds \$2⁰⁵ le morc.</p>	<p>RETEMENTS EXTERIEURS DECLIN DE CEDRE 3/4" x 8" (Grade "A") \$465.00 M.P.</p> <p>DECLIN DE CEDRE ONDULE 1" x 10" et 12" \$525.00 M.P.</p> <p>LAMBRIS VERTICAL EN CEDRE NOUVEUX 3/4" x 8" \$515.00 M.P.</p> <p style="text-align: center;">Laine de fibre de verre</p> <p>en vrac \$3.55 le sac. en coussin 3 1/2" \$101.50 m.p.c.</p> <p>TEINTURE OLYMPIC UNE COUCHE SUFFIT</p> <p>13⁵⁵ CHOIX DE 65 CH. COULEURS GALLON</p> <p>BARDEAUX DE CEDRE CLAIR POUR TOITURES ET MURS EXTERIEURS</p> <p>\$8²⁵ LE PAQUET</p>
--	--



Estimation gratuite 1200, av. Industrielle, Limoilou Livraison gratuite

TEL.: 522-6891



AIR CANADA

Tetley entend protéger l'acheteur d'une nouvelle maison

par Jacques DUMAIS

Le ministre québécois des Institutions financières, M. William Tetley, déposera au cours de la prochaine session parlementaire, un projet de loi portant sur les activités immobilières et destiné à protéger les consommateurs québécois contre certaines pratiques frauduleuses de constructeurs d'habitations unifamiliales.

Le ministre entend parallèlement élaborer pour le Québec un système de garantie pour les maisons d'habitation neuves qui assureraient une protection plus adéquate.

Dans un communiqué remis à la presse hier matin, on signale que la loi projetée complètera le bill 51 déjà déposé par le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, et qui doit régir la qualification professionnelle des constructeurs, en plus de mettre sur pied un fond de faillite qui protégerait l'acheteur d'une maison.

Plaintes

La décision du ministre Tetley fait suite à l'étude d'une centaine de plaintes écrites qui lui ont été soumises par des citoyens des municipalités comme Dolard Desormeaux, Kirkland

ou Ville Brossard depuis environ 6 mois.

Le sommaire des plaintes formulées s'établit comme suit:

1— offre d'achat signée par l'acheteur avec dépôt initial qui n'est pas acceptée par le vendeur. L'offre d'achat n'est acceptée par le constructeur que beaucoup plus tard, moyennant un paiement additionnel variant entre \$1.500 et \$4.000.

2— les ajustements de taxes et autres sont incorrectement calculés;

3— la maison vendue d'après les modèles en montre, ne contient pas la même qualité de matériaux. Il y a donc substitution de matériaux;

4— de 6 à 2 semaines avant la signature de l'acte de vente le constructeur communique verbalement avec l'acheteur et lui demande paiement d'argent additionnel variant de \$1.000 à \$4.000, à défaut de quoi la maison n'est pas livrée, bien que l'acheteur ait le droit d'obtenir cette livraison;

5— pratiques diverses visant à obtenir des sommes d'argent additionnelles.

Le bill Tetley

La pièce législative envi-

sagée mettra fin à ces tracasseries.

Elle prohibera dans un premier temps la substitution de matériaux et, dans un deuxième temps, assujettira le constructeur à l'obtention d'un permis.

Le constructeur devra fournir une preuve de solvabilité et certains renseignements qui assureront une plus grande protection à l'acheteur.

Le ministre Tetley songe à inclure dans le projet de loi une offre d'achat standard, statuaire devant tuer les plaintes dans l'oeuf.

Il prévoit également instaurer un régime d'assurance garantie en vertu duquel l'acheteur serait indemnisé dans le cas où des défauts dans la construction se manifesteraient dans les cinq années de la fin des travaux.

Tout constructeur pourrait être enregistré dans ce système et bénéficier des avantages qui s'y rattachent. Les maisons construites sous le système seraient assujetties à un contrôle plus rigoureux d'inspection et porteraient un sceau de garantie.

Des pourparlers entre l'industrie, les compagnies d'assurances, les manufacturiers, la Chambre des notaires, les Associations

de consommateurs et le gouvernement sont présentement en cours.

Plusieurs provinces canadiennes ont manifesté le désir d'adopter et de mettre

en oeuvre ce système comportant une garantie jumelée d'une assurance qui, s'il

était appliqué à travers le Canada, aurait pour effet d'en réduire les coûts d'o-

pération au minimum, a conclu le ministre.

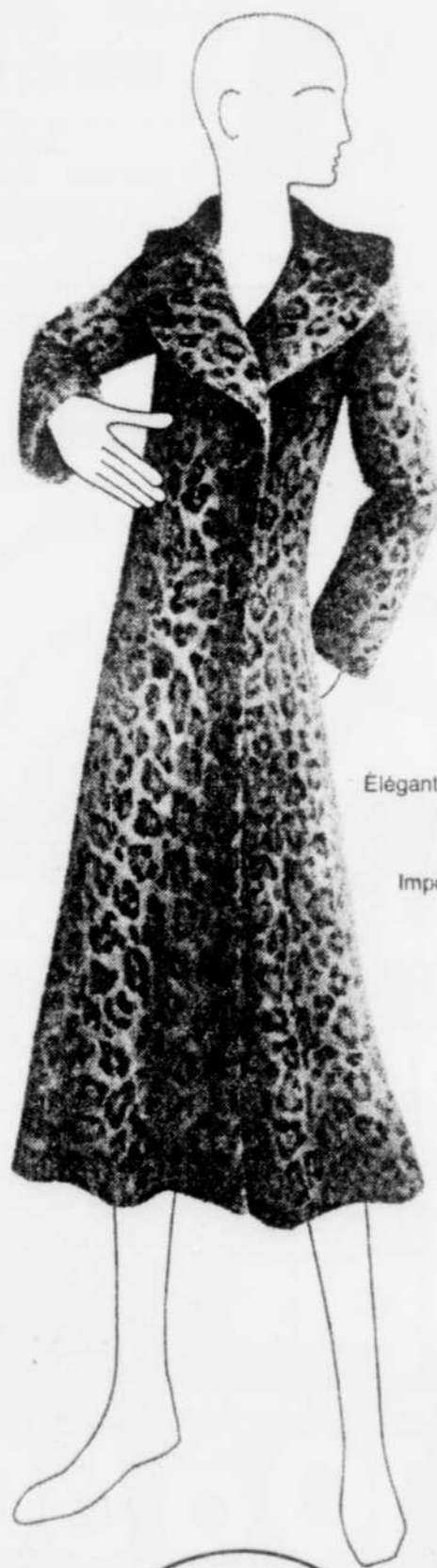
SPECIALIAUX

de choix
SERVICE
courtois

LIVRAISON RAPIDE VILLE ET BANLIEUE



 <p>DYCHOLIUM 50 S Rég. 4.11 NOTRE PRIX 2.99</p>	 <p>GLYCERODERMINE Jarre 4 oz Rég. 2.75 NOTRE PRIX 1.89</p>	 <p>ENO SEL EFFERVESCENT 7 OZ Rég. 1.70 NOTRE PRIX 1.29</p>	 <p>ROGIER Shampooing 6 oz Simple-Henne-Goudron Citron-Chamomille Rég. 1.39 NOTRE PRIX .99</p>
 <p>RASOIR GILLETTE TRAC II Rég. 2.95 NOTRE PRIX 2.49</p>	 <p>LAMES TRAC II Paq. 5 s Rég. 1.19 NOTRE PRIX .99</p>	 <p>Pardec Chocolat à mâcher Bout. 100 s Rég. 4.75 NOTRE PRIX 2.99</p>	 <p>ARTECHOL 50 S Rég. 3.25 NOTRE PRIX 2.49</p>
 <p>Head & Shoulders Shampooing Bout. 5.7 oz Rég. 2.00 NOTRE PRIX 1.49</p>	 <p>GILLETTE FOAMY 11 OZ Rég. 1.59 NOTRE PRIX .99</p>	 <p>ANTIPHLOGISTINE-RUB TUBE 4 1/2 OZ Rég. 3.19 NOTRE PRIX 2.19</p>	 <p>GRAVOL Tablettes 10 s Rég. 1.20 NOTRE PRIX .89</p> <p>SUPP. GRAVOL POUR ENFANTS BTE 10 s Rég. 2.30 NOTRE PRIX 1.69</p>
 <p>CORICIDIN DRAGEES 24 S Rég. 1.99 NOTRE PRIX 1.19</p>	 <p>BAYER GOUTTES NASALES DU VAPORISATEUR Rég. 1.49 NOTRE PRIX .99</p>	 <p>METAMICIL BOUT. 12 OZ Rég. 3.83 NOTRE PRIX 2.89</p>	 <p>ALPHA-KERI BOUT. 16 OZ Rég. 5.55 NOTRE PRIX 3.87</p>
 <p>FROST 217 COMPRIMES BOUT. 100 S Rég. 2.12 NOTRE PRIX 1.59</p>	 <p>LYSOL VAPORISATEUR 7 OZ Rég. 1.34 NOTRE PRIX .89</p>	 <p>CALCIUM SACHET SIROP BOUT. 8 OZ Rég. 3.00 NOTRE PRIX 1.89</p>	 <p>Strepsils STREPSILS LOZENGES 24 S Rég. 1.39 NOTRE PRIX .99</p>
 <p>NOXZEMA CREME POUR LA PEAU JARRE 14 OZ Rég. 2.99 NOTRE PRIX 2.19</p>	 <p>ASPIRIN ASPIRIN BAYER 200 COMP. Rég. 2.12 NOTRE PRIX 1.39</p>	 <p>TAMPAX 40 S Rég. 2.29 NOTRE PRIX 1.79</p>	 <p>BENLYN SIROP BOUT. 12 OZ Rég. 3.58 NOTRE PRIX 2.39</p>
 <p>MAALOX LIQUIDE OU 50 TAB Rég. 2.78 NOTRE PRIX 1.69</p>	<p>Pharmacie LIVVERNOIS</p> <p>1200 RUE ST-JEAN/TÉL. 692-3940</p>		<p>DES PRIX ENCORE PLUS BAS SUR PLACE A NOS COMPTOIRS</p>



Élégant manteau tailleur en simili-fourrure imitation ocelot. Une exclusivité. Importation de Paris.

BIJOUX-MODE

Jeanne
DE PARIS

CRÉATIONS
Jeanne Hardy

ÉLÉGANCE ET DISTINCTION

Mail St-Roch — 461 est, rue Saint-Joseph — 529-5756

La LJMQ a recours à l'ombudsman

Me Louis Marceau, protecteur du citoyen, a confirmé, hier, avoir été consulté par certains dirigeants de la Ligue junior majeure du Québec relativement au recrutement de leurs joueurs par le hockey professionnel.

Interrogé par Le Soleil, Me Marceau a toutefois précisé qu'il avait été consulté à titre personnel, du fait que la nature de ses fonctions ne lui permet pas d'intervenir dans un cas semblable.

On se souviendra que le poste d'ombudsman a été institué pour protéger le citoyen contre les abus ou erreurs possibles de l'appareil gouvernemental du Québec.

"J'ai été consulté parce qu'on connaissait mon grand intérêt pour le hockey", a indiqué Me Marceau.

Même s'il ne peut émettre d'avis public sur le sujet, l'ombudsman du Québec reconnaît l'acuité du problème qui confronte la LJMQ quant à son avenir. "Il s'agit de la sauvegarde du circuit junior contre la liberté individuelle de ses joueurs", a-t-il dit.

Contrat-type

Ces échanges avec Me Marceau ont été amorcés avant que la LJMQ ne procède à l'élaboration et à la rédaction d'un projet de contrat-type devant être proposé à tous les joueurs de ses 10 équipes.

Après étude et modifications, le texte finalement adopté doit être rendu public, demain, lors d'une conférence de presse tenue à Montréal.

Par ce contrat-type, la LJMQ veut s'assurer d'empêcher de l'argent pour un maximum de joueurs repêchés par la Ligue nationale ou l'Association mondiale, et surtout éviter la saignée des 17 ou 18 ans dits "talents exceptionnels".

Il sera donc plus facile de juger de ses intentions à compter de demain, alors que seront connus les clauses et détails du contrat en question.



Le Soleil, Reynald Lavie
Michel Lachance devra maintenant épancher les peines autant que partager les joies. Cette photo date des éliminatoires du printemps dernier, au moment où les Remparts avaient battu Sorel en finale.

Fini le temps des jeux pour Lachance

par Alain BOUCHARD

Pas question que Michel Lachance se compose une face de mi-carême, sauf qu'il choisira ses moments pour jeter son fou.

"J'aime m'amuser; maintenant il s'agit de bien choisir les occasions."

Le grand défenseur des Remparts s'est soudainement senti les épaules alourdir, hier, lorsque son entraîneur Marc Picard le désigna comme capitaine de l'équipe.

"Autrefois, je pouvais m'en remettre aux autres. Nous avions toujours plusieurs étoiles pour redresser les situations difficiles. Cette année, ce sera à mon tour de donner le ton, en tant que capitaine d'abord, mais aussi en tant que vétéran de 19 ans."

Capitaine québécois

Lachance, qui est fils unique, devient le premier Québécois de naissance à arborer le "C" des Remparts. Ses prédécesseurs avaient été, dans l'ordre: Jacques Locas, André Savard, Pierre Roy et Guy Lafleur (deux saisons). Il en est à son quatrième camp d'entraînement et à sa troisième saison complète avec l'équipe.

Il conçoit que ce titre le forcera à penser d'abord en fonction du groupe. Mais il n'a pas l'intention de rater les premières places du repêchage amateur du printemps prochain et verra donc à s'imposer.

"Je me sens davantage chargé que la saison dernière, dit-il, mais je ne suis pas intéressé à être réclamé au

50e rang. Je fournirai donc tous les efforts nécessaires..."

Trois autres vétérans, dont deux défenseurs, ont été nommés adjoints à Lachance: Donald Lemieux, Jean Gagnon et Daniel Beaulieu.

Le nouveau capitaine a entamé son règne, après l'exercice d'hier soir, en présidant la première initiation de l'année, celle du joueur de centre Daniel Desjardins, le pauvre...

BLOC-NOTES: Les Remparts visiteront les Castors de Sherbrooke, dimanche, après avoir inauguré leur saison locale, vendredi, contre les Eperviers de Sorel. Entre-temps, aujourd'hui, à 20 heures, les Saguenéens de Chicoutimi visitent leur

filiale junior A, les Cascades de Beauport...

Les prix resteront élevés, au Colisée

par Alain BOUCHARD

"Si le public trouve les prix trop élevés, il n'a qu'à ne pas acheter. Ce n'est pas une nécessité de manger lorsqu'on assiste à un match de hockey."

Cette déclaration est à peu près tout ce que peut faire le maire Gilles Lamontagne, selon les propos qu'il nous a tenus, hier, quant aux prix en vigueur au Colisée, pour les hot dogs et tout le reste.

"Une fois que la concession est accordée, la ville ne peut intervenir d'aucune façon, puisque la loi le lui interdit", devait préciser le maire de Québec, lors d'une conversation téléphonique.

"D'ailleurs, a-t-il dit, il n'est pas du tout certain que les prix du Colisée soient vraiment plus élevés qu'ailleurs, pour des produits de même nature."

Les comparaisons

À la suite de plaintes formulées par certains adeptes du Colisée et aussi par le président de la société Colibec, Guy Massicotte, Le Soleil a notamment vérifié les prix exigés au Forum de Montréal. Voici ce que donne la comparaison:

COLISEE: liqueur douce \$0.25, café \$0.30, frites \$0.40, hot dogs \$0.50 et bière \$0.65.

FORUM: liqueur douce \$0.30, café \$0.25, frites \$0.40, hot dogs \$0.50 et bière \$0.75.

À noter cependant que le concessionnaire du Colisée, M. Louis-Philippe Racine, n'a rien à voir avec la bière, puisque la ville de Québec en assure la vente.

Interrogé sur la situation de monopole qui prévaut au Colisée, où il n'y a qu'un concessionnaire, le maire déclare: "Ce n'est pas un endroit où il se prend des repas. Ces restaurants existent pour rendre service et les gens peuvent toujours les ignorer."

M. Lamontagne a conclu en disant que la seule façon d'intervenir pour le public était de protester auprès du concessionnaire.

Le principal intéressé

Quant à M. Louis-Philippe Racine, dont le présent contrat avec la ville expirera en 1975, il se dit absolument convaincu que les plaintes enten-

dues proviennent d'une bien petite minorité seulement.

"La plupart des gens comprennent très bien la situation, affirme-t-il. Ils savent que la seule façon pour moi de faire face à la hausse générale des prix, notamment de la main-d'œuvre, c'est d'exiger des prix proportionnels."

M. Racine estime que ses prix se comparent facilement avec tout ce qui se vend de semblable en ville ou à l'étranger.

Et l'on ne peut exiger de M. Racine qu'il rende son bilan public, comme le stipule la loi de l'entreprise privée.

Il vous reste donc à sucer votre pouce ou à apporter vos sandwichs...

Aujourd'hui, ultime essai pour Amyot

Jacques Amyot n'a pu entreprendre encore la traversée de la Manche. Des courants trop forts et la température inclemente l'ont obligé à remettre sa tentative à aujourd'hui.

Comme Amyot l'avait déclaré au confrère Jacques Arteau vendredi dernier: "J'entreprendrai la traversée probablement lundi, sinon ce sera d'ici le 29."

Ce sera donc aujourd'hui, vers 10h30 a.m. que Jacques Amyot tentera sa deuxième traversée de la Manche. Il l'effectuera si les courants et la température veulent bien collaborer. Il partira de Folkestone, Angleterre, et tentera de toucher les rives de Calais, en France.

Amyot avait réussi la traversée en 1956, mais dans le sens inverse. Il n'attend plus que le signal de son entraîneur pour répéter son exploit... si les éléments de la nature veulent bien lui offrir un peu de collaboration.



Reproduction d'un Camp de Chasse, aussi disponible.

Voici une reproduction toute désignée pour décorer votre bureau ou votre vitrine. Cette scène très vivante représente des chasseurs passionnés, se préparant à une journée mémorable. Fidèlement reproduite en couleurs à partir de l'original, appartenant à la collection du Musée Winchester depuis plus de vingt ans, cette magnifique reproduction mesure 20 1/2" de haut par 28" de large et vous sera expédiée dans un cylindre protecteur. Envoyez simplement deux dessus de boîte de n'importe quelle marque de cartouches Winchester, plus \$3.00. De plus, si vous recherchez une charge qui soit "parfaite" pour vos activités de chasse, cet automne, les cartouches Winchester Super-X, Upland, Duck Load et Double A vous offrent cette qualité. Un cylindre en plastique moulé sous compression qui permet un chargement rapide. Un cylindre de cartouche assez résistant pour être amorcé sans la tête de métal (nous ne vous suggérons pas de l'essayer, mais c'est vrai). Un collier en plastique/Mark 5. Notre poudre à allumage bien connue. Un amorçage à l'épreuve de la corrosion et une chambre à gaz scellée. Chacun de ces éléments est agencé avec précision, afin de produire une cartouche dotée de la puissance et le calibre soient adaptés à votre sport préféré. Winchester, exactement ce que vous voulez.

WINCHESTER /Canada, Cobourg, Ontario

invitation spéciale



M. BENOIT DORVAL
gérant

invite personnellement tous ses clients locataires, présents et futurs, à venir admirer les modèles 1975 demain, jeudi et vendredi. Un buffet sera servi par de charmantes hôtes pour agrémenter notre rencontre.

LOCATION **JID** INC.

où la location n'est **J**amais **D**ispensieuse

60 sud, Dorchester, tél.: 529-4561

CONSTRUCTEURS

Lorsqu'il s'agit du choix ou de l'achat de

MALAXEURS à BETON

Consultez-nous

Gilson

Notre expérience dans ce domaine est à votre service.

VENTE - SERVICE
LOCATION - PIÈCES

TALBOT
Équipement Ltée

205, RUE ST-PAUL, QUÉBEC
TEL.: 692-1645

REPRODUCTIONS WINCHESTER

WINCHESTER
BROOK ROAD NORTH, COBOURG, ONTARIO, CANADA

Veuillez me faire parvenir... reproductions de la Scène de Chasseurs, @ \$3.00 l'unité. J'inclus deux dessus de boîte de cartouches, pour chaque reproduction commandée.

Veuillez me faire parvenir... reproductions du Camp de Chasse, @ \$3.00 l'unité. J'inclus deux dessus de boîte de cartouches à percussion centrale, pour chaque reproduction commandée. **Attention! Offre spéciale de 2 reproductions**

Vous pouvez commander un ensemble de reproductions assorties, soit la Scène du Camp de Chasse et celle des Chasseurs.

Veuillez me faire parvenir... ensembles @ \$5.00 chacun. J'inclus deux dessus de boîte de cartouches et de cartouches à percussion centrale, pour chaque ensemble commandé. J'inclus un chèque (ou mandat postal) payable à "Winchester", au montant total de \$... Non payable en espèces ou sur livraison, s.v.p. (Inscrire en lettres moulées)

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Province: _____

Attendez au moins 30 jours pour la livraison. Cette offre expire le 31 décembre 1974. Non valable, là où la loi l'interdit. Personnes résidant au Canada seulement.

DECÈS et AVIS DIVERS

RHÉTORIENS et AMICALES • FUNÉRAILLES • REMERCIEMENTS
SERVICES ANNIVERSAIRES • IN MEMORIAM • FAVEURS

705 AVIS DE DECÈS

BELANGER (Jean-Marc) — A Sault Ste-Marie, le 22 septembre 1974, à l'âge de 23 ans, est décédé Jean-Marc Bélanger, fils de Ludger Bélanger de dame Cécile Gendron. Il demeurait à Dubreuilville, Ontario. Les funérailles auront lieu jeudi, 26 septembre à 15h. Départ du Funerarium Lépine Ltée 7685, 1ère Avenue à 14h45 pour l'église St-Pierre aux Liens et de là au cimetière Orsainville. Il laisse dans le deuil ses père et mère, frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Gilles Ross (Laurette), Mlle Gisèle, M. et Mme Paul Bélanger (Micheline Lebrun), Mlle Claudette et Ginette, M. Marcel, M. et Mme Michel Charest (Lucie), Mlle Veronique, Danielle, Jacinthe, Mariette, Sylvie, Hélène, Lise, Nathalie, MM. Alain, Donald; neveux et nièces, Steeve et Katy Ross, Gino et Enrico Bélanger. 691760

paroissial. Il laisse dans le deuil son frère et sa belle-sœur, M. Lévis Drapeau, Mme J. E. Drapeau, plusieurs neveux et nièces dont Mlle Marguerite Drapeau et René Drapeau ou il demeurait. 691304

DUCHARME (Guy) — A Québec, le 22 septembre 1974, à l'âge de 51 ans et 3 mois, est décédé Guy Ducharme, ex-employé du Can. Pacific, époux de Georgette Vézina. Il demeurait au 865 St-Vallier Ouest. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 septembre à 2h.

CAYER (Dorilas) — A St-Apollinaire, Cte Lotbinière, le 22 septembre 1974, à l'âge de 53 ans, est décédé subitement M. Dorilas Cayer, fils de feu Téléphore Cayer et de feu Belzémire Croteau. Il demeurait au Rang Marigot. Les funérailles auront lieu mercredi à 10h30. Départ des salons de Beaudoin & Ferland Ltée 36, de l'Église St-Apollinaire à 10h20, pour l'église de St-Apollinaire et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs: Blanche (Mme Vve Joseph Noël), Dimane (Mme Hervé Legendre), Thom (Léona Bergeron), Alice (Mme Léopold Bergeron), Marie-Anne (Mme Vve Arthur Laroche), Marie-Laure (Mme Raymond Demers), Armand (Marie-Paule Bédard), Mathias (Adrienne Desrochers), Monique (Mme Wilfrid Biron), sa belle-sœur: Mme Vve Alfred Cayer. Salon fermé de 5 à 7. 692411

DUMAS (Marius) — A Honfleur, le 23 septembre 1974, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Marius Dumas, époux de dame Cécile Lamontagne. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 septembre à 4h. Départ du salon funéraire Yves Breton de St-Anselme à 3h30, pour l'église de Honfleur et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Jean-Luc (Denise Leblanc), Céline, Michèle (Gaston Drapeau), Christiane, Marc-Yvon, Réjean, Claudine, Martine, Jacynthe, Renée, Lucie, François; ses petits-enfants: Alexandre Dumas, Martin Drapeau, ainsi que ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs. 692838

GAGNON (Gabrielle Julien) — A Québec, le 22 septembre 1974, à l'âge de 78 ans, est décédée dame Gabrielle Julien, épouse de feu Docteur Roméo Gagnon. Elle demeurait au 15, Grande-Allée. Les funérailles auront lieu mercredi à 10h. Départ du Funerarium Lépine Ltée 300, Chemin Ste-Foy à 9h45 pour l'église St-Coeur de Urie et de là au cimetière Belmont. Elle était ex-régente Cercle d'Yerville, des filles d'Isabelle, Tercière Dominicaine et de plusieurs oeuvres de bienfaisance. Elle laisse dans le deuil ses enfants, genre et belle-fille: M. et Mme Jean Desmeules (Céline), Dr. et Mme Pierre Gagnon (Thérèse Bardou), ses petits-enfants: Hélène et François Desmeules, Benoit, Louis, Marie, Jean et Lucie Gagnon; sa sœur, beau-frère et belles-sœurs: Mme J.O. Danis, M. et Mme Alphonse Gagnon, Mlle Thérèse Gagnon ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. 693910

LAMBERT (Anna Deschênes) — A l'hôpital du Sacré-Coeur de Montréal le 22 septembre 1974, à l'âge de 75 ans est décédée dame Anna Deschênes épouse de M. Louis Lambert. Elle sera exposée lundi à la résidence funéraire J.C. Roy Inc. 3340 boul. de la Concorde, Ville de Laval. Le départ du salon funéraire aura lieu mercredi matin à 8h30 pour se rendre à l'église St-André de Shawinigan Sud, où sera chanté la messe à 11h a.m. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants: M. et Mme André Bellemare (Yollande) de Montréal, Jean-Paul Lambert (Isabelle L'Heureux) de St-Hyacinthe, Marcel Lambert (Ursule Drolet) de Ste-Foy, Jacques Lambert (Geneviève Leclerc) d'Ottawa, M. et Mme Jean-Claude Roy (Alice) de Montréal. 693901

DORION (Roland) — A Québec le 22 septembre 1974, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Roland Dorion, ex-employé de Canadian Tire, époux de dame Yvonne Alain. Il demeurait au 27, rue des Lilas O. app.4. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 septembre à 10h. Départ de la résidence funéraire La Cie Hubert Moisan 1187, 1ère avenue à 9h45 pour l'Église de St-Albert le Grand et de là au cimetière Charlesbourg. Il laisse dans le deuil outre son épouse, son frère et sœurs, beau-frère et belles-sœurs: M. Mme Paul Amé-de Dorion, de Montréal, Mme Joseph Bourbeau (Laetitia), Mlle Blanche Dorion, M. Mme Charles Alain, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Salon fermé entre 5h et 7h. 690006

DRAPEAU (Louis-Philippe) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 22 septembre 1974, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Louis-Philippe Drapeau. Il demeurait au 11, St-Amable, Lauzon. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 à 10h. Départ Gilbert et Turgeon Ltée 203, St-Joseph à 9h45 pour l'église de Lauzon et de là au cimetière

à 1h50, pour l'église St-Nicolas et de là au cimetière paroissial. 690078

LAVALLEE (Laura LeFrançois) — A Québec, le 22 septembre 1974, à l'âge de 79 ans et 9 mois, est décédée dame Laura LeFrançois, épouse en 1ères noces de feu Eugène Laforge, en 2èmes noces de feu Henri Lavallee de Cap-Santé. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 septembre à 11h. Départ de la coopérative du Pied de la Falaise 160, rue Carillon à 10h40, pour l'église de Jacques-Cartier et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses enfants: M. et Mme Jean Laforge (Anna Delaunais), M. et Mme Arthur Robin (Jeanne Laforge), M. et Mme Roger Laforge (Olive Morgan), M. et Mme Maurice Laforge (Georgette Labrecque), ainsi que plusieurs petits-enfants, sa sœur, son beau-frère, M. et Mme Odilon Falardeau (Emilia). 693017

LEVEILLEE (Alfred) — A Trois-Rivières, le 22 septembre 1974, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Alfred Léveillé, fils de feu M. Napoléon Léveillé et feu dame Marie Touzin. Il demeurait à St-Casimir. Les funérailles auront lieu mercredi 25 septembre à 3h. Départ du funérarium Lacoursière Ltée 185, boulevard de la Montagne St-Casimir à 2h50, pour l'église de St-Casimir et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil sa sœur Mlle Alexandrine Léveillé. 694821

RENAULD (Gaston) — A l'Hôtel-Dieu le 22 septembre 1974, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Gaston Renauld, époux de dame Ginette Rhéaume. Il demeurait au 355 Fiset, Donnacona. Les funérailles auront lieu mercredi à 3h. Départ de la résidence funéraire D Denis Inc. 324, Notre-Dame Donnacona à 2h45 pour l'Église Ste-Agnès et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, son fils, Jean, sa mère, Mme Ernest Renauld, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: André (Réjeanne Gagné), Guy (Gertrude Fiset), Noëlla (Mme Jules Fournier), Roland (Monique Dussault), Jeannine (Mme Claude Dumoulin), Roger, Hélène (Mme Roger St-Laurent), Yvon (Jeanne Lantier), Monique (Mme Jean Cormay), Michel (Hélène Lauzier), M. Mme Robert Bertrand (Cécile Rhéaume), M. Mme Antonio DiVita, Marie-Paul Rhéaume, M. Mme Hervé Bertrand, Gertrude Rhéaume, Claude Bradet, Aline Rhéaume, Jean-Guy Rhéaume, Lorna MacCarthy, André Moisan, Denise Rhéaume, Gilles Fiset, Laure Berthelot. 693907

RIVARD (Edgar) — Au Foyer de Lotbinière, le 23 septembre 1974, à l'âge de 89 ans et 2 mois, est décédé M. Edgar Rivard, époux de feu dame Elzire Lemay. Il demeurait à Lotbinière. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 septembre à 10h. Départ de la résidence funéraire Benoit Desrochers & Fils Enr. rue Principale Lotbinière à 9h50, pour l'église de Lotbinière et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants: Mme Antoine Turcotte (Rose-Alba), M. et Mme Georges Bélanger (Sylvia), M. et Mme Conrad Rivard (Anne Marie Blanchette), M. et Mme Maurice Lemay (Noëlla), M. et Mme Albert Perron (Flora), M. et Mme Marcel Beaudet (Denise), M. et Mme Maurice Lemay (Rita), M. et Mme Jean-Paul Rivard (Marie-Anne Blanchette), M. et Mme Lionel Beaudet (Agathe), M. et Mme Roland Rivard (Pauline Nadeau), M. et Mme Alain Rivard (Emilie-bel), M. et Mme Elzire Gagnon (Irène), son beau-frère Origène Lemay, ainsi que plusieurs neveux et nièces et petits-enfants. 693850

ROUSSEAU (Lucien) — Au Foyer St-Joseph, le 22 septembre 1974, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Lucien Rousseau, employé des Postes à sa retraite, époux de dame Ernestine Guay. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 septembre à 3h. Départ de Gilbert & Turgeon Ltée, 58, avenue Bégin à 2h45 pour l'église Notre-Dame et de là au cimetière Mont-Marie, Lévis. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants et un genre, M. et Mme Gérard Foulin (Thérèse), Mlle Louise Rousseau; une sœur, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Alyre Demers (Marthe Rousseau), Mme Alphonse Rousseau, Mme Louis-Robert Rousseau, Mme J.A. Harnois; plusieurs neveux et nièces. 691974

ROY (Mme Eugène) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 23 septembre 1974, à l'âge de 80 ans, est décédée dame Eugène Roy. Elle demeurait au 5, rue Victoria, Lévis. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 septembre à 3h. Départ Gilbert & Turgeon Ltée 58, avenue Bégin à 2h45, pour l'église Notre-Dame et de là au cimetière Mont-Marie, Lévis. Elle laisse dans le deuil ses enfants, genre et belle-fille: M. et Mme Rosaire Roy (Pierrette Noël), M. et Mme Arthur Fréchet (Monique), Mlle Magella et Thérèse Roy; ses beaux-frères et belles-sœurs: M. Edmond Roy, CSV, M. l'abbé Clarence Roy, Le Père Louis Roy CSS.R., Vietnam, Mme Charles Roy, M. Hervé Marcoux, ses petits-enfants: Nicole Jean Noël et Lise Roy, Denise, Jacques et Céline Fréchet. 694638

SAMSON (Blanche-Denise Plante) — A l'Hôtel-Dieu de Québec le 23 septembre 1974, à l'âge de 81 ans et 6 mois, est décédée dame Blanche-Denise Plante épouse de feu M. Norbert Samson. Elle demeurait à St-Prospère, Cte Beauce-sud. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 septembre à 3h. Départ du salon J. Rosario Chabot, St-Prospère à 2h45 pour l'église de St-Prospère et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses fils, M. et Mme Jean-Robert Samson (Agathe Tardif), M. Laurent-Paul Samson, M. et Mme Henri-Louis Roy (Monique), Mme Judith Allen, St-Georges, M. et Mme Laurent Cloutier (Ruth), de Sillery, Hélène Samson, St-Prospère. 693449

725 SERVICES ANNIVERSAIRES
LAFRANCE M. et Mme Raymond (M-Claire Pageau) — Mercredi le 25 septembre 1974, à 7h30 p.m., en l'église St-Esprit, sera chanté le service anniversaire de M. et Mme Raymond LaFrance (M-Claire Pageau) ainsi que leurs enfants: Johanne, Denis, Serge et Mario. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 691772

760 FAVEURS OBTENUES
REMERCIEMENTS à Notre-Dame du Cap pour faveur obtenue F.T. 691846
REMERCIEMENTS à Jean XXIII pour faveur obtenue avec promesse de publier. G.B. 691872

REMERCIEMENTS à sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, pour faveur obtenue. Promesse de faire publier L. Komery. 679786

SERVICES SPECIAUX
790 MONUMENTS FUNÉRAIRES
VILLENEUVE & FRÈRE MANUFACTURER monuments depuis 1897, meilleur prix en ville, économiser, consultez-nous avant d'acheter, qualité garantie. 1025, St-Vallier, Ouest. 527-0854, 523-5394. 674442
THERIAULT & FILS 710 1ère Avenue, Québec, 524-1541. 690975

Décès et Avis Divers
Pour faire paraître un avis ou une annonce, s'il vous plaît communiquer avec le Service des Annonces Classées. Les avis de décès sont reçus jusqu'à 10h.45 pour publication le même jour.

529-9231
Le tarif des avis est de 10 \$ du mot (minimum \$5.00). Photo \$15.00 en plus (minimum \$20.00). Le tarif pour les annonces sera fourni sur demande. 10000

horaire de télévision

CKRT (Canal 7) Riv.-du-Loup

MERCREDI 25 SEPTEMBRE
6:00 Mic Mac 254 c
6:15 A communiquer c
6:30 Symphonien c
7:00 Téléjournal nat. & int. c
7:10 Actualités c
7:25 Nouvelles du sport
7:30 Ranch à Willie c
8:00 Airport c
10:31 Téléjournal nat. int. & prov. c
10:54 Nouvelles du sport & météo c
11:01 Appelez-moi Lise c
12:01 Cinéma: Lola Montes c

JEUDI 26 SEPTEMBRE
9:10 O Canada c
9:15 Les Oraliens c
9:30 Les 100 tours de Centour c
9:45 En mouvement c
10:00 Minute Moutoute c
10:15 Fabio le magicien c
10:30 Personnalité féminine c
11:00 Recettes de Juliette c
11:30 Pour vous mesdames c
12:00 Mimos 5 c
12:30 Les coqueluches c
12:31 Téléjournal c
1:36 Femme d'aujourd'hui c
2:31 Cinéma: Laurel & Hardy les sans soucis c
4:00 Bobino c
4:30 Grugeot et Délicat c
5:00 Tarzan c

CHAU (Canal 5) Carleton
JEUDI 26 SEPTEMBRE
9:00 Mire et musique
9:15 Les Oraliens
9:30 100 tours de Centour
9:45 En mouvement
10:00 Minute Moutoute
10:15 Fabio le magicien
10:30 Personnalité féminine
11:00 Recettes de Juliette
11:30 Histoire sans parole
12:00 Midi-dépêches - Tu parles - Les livres en quelques mots - Horaire
12:30 Les coqueluches
1:31 Téléjournal
1:36 Femme d'aujourd'hui
2:31 "y
4:00 Bobino
4:30 Grugeot et Délicat
5:00 Parle parle jase jase
6:00 Martimes aujourd'hui (Magazine)
6:15 Notre monde
6:25 Nouvelles du sport
6:30 Martimes aujourd'hui (Nouvelles)
6:40 De ci, de là
6:45 Nouvelles régionales de CBGAT
7:00 Symphonien
7:30 Les grands films: Siffle la dernière balle
9:31 Destination monde
10:00 Toute la ville en parle
10:15 Loto Perfecta
10:30 Téléjournal national et international
10:53 Nouvelles du sport et météo
11:00 Appelez-moi Lise
12:00 Les Espions

CJBR (Canal 3) Rimouski
MERCREDI 25 SEPTEMBRE
6:00 Toma c
7:00 Nouvelles c
7:30 Symphonien c
8:00 Airport c
10:30 Téléjournal c
11:00 Appelez-moi Lise c
12:00 Cinéma: Lola Montes c
1:30 Fermeture.

JEUDI 26 SEPTEMBRE
9:15 Les Oraliens c
9:30 100 tours de Centour c
9:45 En mouvement c
10:00 Minute Moutoute c
10:15 Fabio le magicien c
10:30 Pour vous mesdames c
11:00 Recettes de Juliette c
11:30 Histoire sans parole
12:00 Bon appétit c
12:30 Les coqueluches c
1:30 Téléjournal c
1:35 Femme d'aujourd'hui c
2:30 Cinéma: Laurel et Hardy, les sans soucis c
4:00 Bobino c
4:30 Grugeot et délicat c
5:00 Tarzan c

CBGAT (Canal 9) Matane
MERCREDI 25 SEPTEMBRE
6:00 Symphonien
6:30 Actualités 24
7:00 Téléjournal national
7:30 Consommateurs avertis
10:31 Téléjournal national
10:46 Téléjournal provincial
10:54 Nouvelles du sport et météo
11:01 Appelez-moi Lise
12:01 Cinéma: "Lola Montes"

JEUDI 26 SEPTEMBRE
9:15 Les Oraliens
9:30 100 tours de Centour
9:45 En mouvement
10:00 Minute Moutoute
10:15 Fabio le magicien
10:30 Personnalité féminine
11:00 Recettes de Juliette
11:30 Histoire sans parole
12:00 Le monde en liberté
12:30 Les coqueluches
1:31 Téléjournal
1:36 Femme d'aujourd'hui
2:31 Cinéma: "Laurel et Hardy" - "Les sans soucis"
4:00 Bobino
4:30 Grugeot et Délicat
5:00 Tarzan

L'avocat de Jackson se cache au Canada

Tous droits réservés au Soleil et au New York Times News Service par HENRY WEINSTEIN

NEW YORK — Stephen M. Bringham, l'avocat extrémiste qui, il y a trois ans, avait décidé d'entrer dans la clandestinité pour échapper à la justice américaine qui l'accusait d'avoir aidé à fomenter la tentative d'évasion du révolutionnaire et écrivain noir George Jackson, est bien vivant, poursuit ses activités politiques et n'a aucunement l'intention de se rendre.

Au cours d'une rencontre secrète dans une ville canadienne, le mois dernier, l'avocat de 32 ans a parlé de ses projets. Il paraissait calme, en bonne santé physique et morale, malgré les contraintes de sa vie d'homme recherché, sans cesse à la recherche d'une nouvelle identité et de précautions supplémentaires.

Afin d'éviter de donner la moindre indication sur ses allées et venues, il s'est refusé à parler de la région où il vit, de dire s'il demeure en ville ou à la campagne, s'il a un emploi, s'il vit seul ou en compagnie d'autres extrémistes clandestins, ou s'il a gardé le contact avec d'autres révolutionnaires, notamment les "Weatherpeople".

Il a également refusé de confirmer ou d'infirmer les accusations portées contre lui par un jury d'accusation de Marin County (Californie) et selon lesquelles il aurait profité d'une visite à la prison où était détenu George Jackson pour lui remettre un pistolet, le 21 août 1971, et ainsi permettre l'organisation d'une tentative d'évasion au cours de laquelle six hommes, dont Jackson, furent tués.

Mais après plusieurs heures de conversations réparties sur deux jours, Bringham, membre d'une importante famille politique du Connecticut, a laissé clairement entendre qu'il était en faveur d'une réforme des structures totales de la société américaine et que sa façon de voir les choses avait évolué vers un marxisme-léninisme bien défini. Il s'identifie, dit-il, avec une foule d'individus et de groupes qui combattent les valeurs du capitalisme, aussi bien aux États-Unis qu'à travers le monde.

"Certaines personnes peuvent penser, dit-il, que j'ai versé dans le même mysticisme que Rennie Davis (le pacifiste américain devenu disciple du Guru Maharaji), ou que je me meus tranquillement. En fait, c'est le contraire qui s'est produit. Ça a été une période très féconde et très forte de ma vie. En vieillissant, mon engagement dans la lutte s'est renforcé.

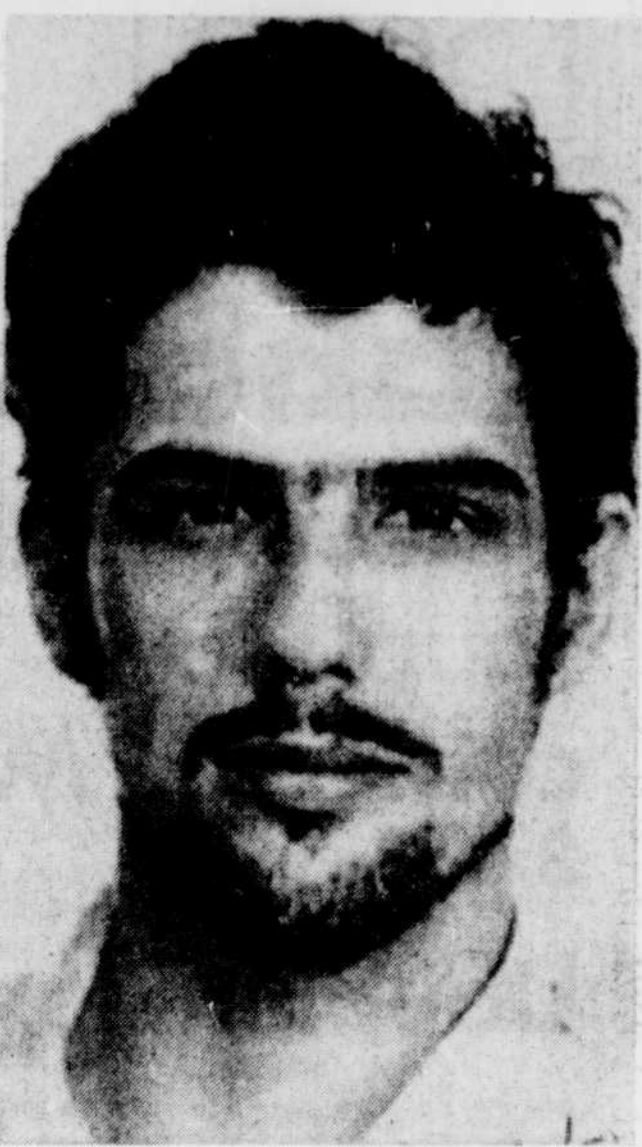
Bringham a dit qu'il avait préféré prendre le risque de se laisser interviewer en personne parce qu'il sentait que le danger de sa capture avait diminué au cours des années et qu'il était important que quelqu'un le voie. "Vivre dans la clandestinité ne m'a pas affaibli ne m'a pas confiné à une chambre, dans le sous-sol, et cela est difficile à communiquer à un autre par le truchement d'une bande enregistrée", dit-il.

C'est Bringham lui-même qui suggéra l'interview au cours d'un appel téléphonique, le mois dernier. Nous avons étudié ensemble le droit à l'université de Californie, à Berkeley. Je ne savais pas, avant son appel, s'il était vivant ou mort, et notre conversation ne m'a pas permis de le situer alors géographiquement.

Directives
Pour cette interview, s'il devait y avoir une, il fallait suivre certaines instructions très strictes: la rencontre devait se faire dans une ville canadienne. Je devais m'y rendre en passant par une autre ville. La rencontre, la première, devait avoir lieu à l'extérieur de l'entrée principale de la gare de chemins de fer.

Bringham a déclaré que sa vie était beaucoup plus équilibrée, maintenant qu'il n'était plus "frénétiquement jeté dans deshistoires chaque jour", comme ce fut le cas par le passé. "Ça a été une période de rattrapage pour moi, au cours de laquelle j'ai essayé de comprendre mon passé et les forces essentielles, aussi bien réactionnaires que révolutionnaires, dont nous devons tenir compte", dit-il.

Défait au cours d'une élection primaire, le sénateur envisagerait, d'après son entourage, de créer un hebdomadaire spécialisé dans les affaires internationales à l'échéance de son mandat, cette année.



Bingham est diplômé de Yale en sciences politiques (1964). Il servit dans le Corps de la paix américain en Sierra Leone, à sa sortie d'université, avant de participer à la campagne présidentielle de Robert F. Kennedy, en 1968.

Parlant précisément de Jackson, Bringham ajoute: "Je le connaissais très bien — il était trop fort, trop discipliné comme révolutionnaire pour faire ce dont il était accusé — je le connaissais, dis-je, très bien pour oublier sa vie dans une affaire de suicide accidentel, si vous croyez ce qu'affirment les autorités de la prison".

Bingham a reconnu que "les gens peuvent se demander pourquoi j'ai fui si je m'estime vraiment innocent". Il a rappelé cependant qu'Angela Davis, le professeur marxiste noir qui se cacha également pour échapper à des accusations de complot pour meurtre en 1970, avait été acquittée après son arrestation. Mais cela avait été dû au fait, dit-il, que "des millions de personnes avaient exprimé leur colère, et non pas parce que le système avait fonctionné".

En outre, il estime que sa vie "n'aurait eu aucun sens" en prison, dans l'attente d'un jugement, parce que les gardiens et les autorités pénitentiaires "sont tous d'avis que j'étais responsable de la mort de plusieurs gardiens" le jour où fut tué Jackson.

L'avenir
Parlant de l'avenir, Bringham a dit qu'"un aspect important des choses que je veux faire, c'est la conscientisation du peuple, y compris les personnes auxquelles nous nous abstenons généralement de parler".

Comme bien d'autres gauchistes américains d'aujourd'hui, Bringham a mis l'accent sur l'importance de la formation d'un parti politique sur la base du marxisme-léninisme, car, estime-t-il, la doctrine marxiste-léniniste "est l'adhésif qui colle ensemble les éléments disparates du mouvement". Mais, ajoute-t-il, la nécessité d'avoir une telle formation ne devrait pas précéder au point de détourner l'attention du travail à faire.

Cependant, reconnaît Bringham, "quelle que soit ma force" et "quel que soit l'éventail d'activités qui auront rempli ma vie, il y a encore cet autre aspect" de la vie dans la clandestinité "qui vous donne l'impression de mourir à petit feu, dans un certains sens émotionnel. J'aime ma famille, et il y a cette terrible réalité qui veut que je ne puisse, pour le reste de ma vie, revoir un seul membre de cette famille ou un seul de mes amis. Mais il faut savoir vivre avec ça", souligne-t-il.

Regrette-t-il d'avoir quitté Dètre entré dans la clandestinité? Sans la moindre hésitation, il répond "non", un large sourire aux lèvres.